30e ANNÉE (3e SÉRIE) | No 22 | 28 MAI 1908

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Bohémiens. — II. Bohémiens de littérature et de morale. — III. Morale de savants. — IV. Journalistes d'Allemagne et d'ailleurs. — V. Naples en 1859. — VI. Mariages diplomatiques : Jacques II d'Angleterre. — VII. Deutéro-canoniques en Russie. — VIII. Le sacre de Napoléon Ier. — IX. La comtesse de Ségur.

I. — Le mois de mai, chaque année et de temps immémorial, ramène en Camargue une véritable invasion de Bohémiens. Ils vont en pèlerinage ! Singuliers pèlerins sans doute, qui restent toujours Bohémiens et pillards, mais pèlerins tout de même et sincères. Ils honorent comme patronne l'esclave noire Sara, qui fut au service de sainte Marthe, l'hôtesse de Béthanie, l'accompagna d'Orient aux rives de Provence, aborda avec la petite caravane juive au lieu appelé ensuite les Saintes-Maries de la Mer, y mourut et y fut inhumée avec Marie Salomé et Marie Jacobé, tandis que Marthe, Marie-Madeleine, Lazare et Maximin s'étaient dispersés pour aller évangéliser un peu plus à l'est Marseille, Tarascon et la région de la Sainte-Baume. Les Bohémiens vénèrent longuement, chaque année le 25 mai, la châsse de sainte (?) Sara, dans la crypte de l'église des Saintes-Maries, puis, reprenant leur vagabondage, emportent comme un talisman les restes des cierges qui ont brûlé devant les reliques de leur patronne.

Que sont ces Bohémiens, et d'où viennent-ils ? [1]

Leur origine est inconnue. On a conjecturé qu'ils viennent de l'Inde, parce que la langue qu'ils parlent partout quand ils sont entre eux (le *romani*, de *rom*, qui signifie *homme :* d'où leur nom de *romanichels)* rappellerait les dialectes hindous : maharatti, pendjabi, sindhi, bengali, etc.

Depuis quand sont-ils en Europe ? Leur plus éminent historiographe français, M. Bataillard, croit qu'ils étaient déjà en Grèce et en Egypte longtemps avant l'ère chrétienne. Ce qu'il y a de sûr, c'est que c'est dans l'Europe orientale, dans tous les pays avoisinant la mer Noire, que l'on peut remonter le plus haut le cours de leur infiltration. Beaucoup d'entre eux, au moyen âge, s'étaient arrêtés en Bohême : d'où leur nom de Bohémiens.

On évalue leur population totale à 750.000, épars à travers le monde, même en Amérique, même en Chine et en Océanie (îles Bornéo). La plupart cependant, 600.000, sont en Europe, répartis ainsi qu'il suit : en France, la statistique n'en accuse que 1.000 (chiffre probablement au-dessous de la réalité) [1] ; en Angleterre, 4.000 ; 40.000 en Espagne et autant en Bohême ; 95.000 en Turquie et autant en Hongrie. Mais leur terre d'élection est la Roumanie, qui en possède à elle seule plus de 220.000, grâce à la prédilection qu'a affichée pour eux la reine du pays, Carmen Sylva : elle a entrepris de les faire entrer dans la civilisation, dessein où toutes les tentatives précédentes avaient échoué ; et l'on ne peut pas dire que Carmen Sylva y ait réussi, ou bien alors il faudrait s'entendre sur une nouvelle définition de la civilisation. Toujours est-il qu'elle est arrivée (ce que personne n'avait obtenu avant elle) à les

[1] Sur les Bohémiens, voir étude de M. Cam. Audigier, dans *Correspondant* du 25 oct. 1907. — Le pèlerinage des Saintes-Maries de la Mer, à une dizaine de lieues au sud d'Arles, est un des plus intéressants de France, non seulement pour les fidèles, qui y vénèrent les reliques de Marie Jacobé et de Marie Salomé (enfermées dans une chapelle haute, au-dessus de l'abside, d'où on les descend solennellement pour les grandes processions), — mais aussi pour les friands de pittoresque et d'archéologie : l'église actuelle remonte au xe siècle (au temps du duc Guillaume le Grand, en 922) ; elle a été reconstruite au xiie, et restaurée par le roi René en 1449 (lors de l'Invention des corps des Saintes) : mais, avec ses étroites fenêtres, ses créneaux, ses mâchicoulis, sa tour, elle a gardé le fier aspect de forteresse que lui avait donné son premier fondateur (contre les Sarrasins) et qu'on retrouve en nombre d'églises du Midi.

[1] On les voit souvent camper dans la banlieue Est de Paris, à Créteil ou à Ivry-Port, d'où ils fréquentent volontiers le Marché-aux-Chevaux du boulevard Saint-Marcel.

fixer, à en faire des sédentaires, des citoyens roumains. Mais, tout citoyens roumains qu'ils sont, ils continuent à former des castes distinctes : 1° les *Hautars*, ces musiciens ambulants qui envahissent nos cafés-concerts ; 2° les *Oursari* ou montreurs d'ours, qui capturent leurs pensionnaires dans les Alpes roumaines de Transylvanie ; 3° les *Aourari* ou orpailleurs, qui vivent sur les bords de quelques rivières aurifères de Roumanie, de piètre rendement ; 4° quelques rares *Netazi*, sosies des Tamoules asservis de l'Inde, qui vivent dans l'ignominie et n'enterrent pas leurs morts et que l'on vendait naguère comme du bétail de dernière catégorie.

Partout ailleurs, et sous divers noms, *gitanos* en Espagne, *gypsies* en Angleterre, *Zigeuner* en Allemagne, *Bohémiens* chez nous, ils sont irréductibles et ont résisté à toutes les tentatives de sédentarité. Ils continuent à vivre comme ils vivaient au XIVe siècle, sauf parfois en ce qui touche les manifestations religieuses extérieures : quelle est au juste leur religion à eux, on ne sait pas bien ; mais, pour échapper aux persécutions, ils se sont dits tour à tour catholiques en Espagne et en France, musulmans en Turquie, orthodoxes en Russie, protestants en Allemagne et en Angleterre.

Pour le reste, ils ont gardé leur langue, le *romani*, entre eux ; mais, avec les civilisés, ils parlent évidemment ou baragouinent les langues des pays qu'ils traversent, et quelques-uns de leurs chefs sont des polyglottes notoires : on en cite qui peuvent converser en sept ou huit langues.

Ils ont gardé leur régime social, qui par certains points se rapproche du communisme et par d'autres est tout autocratique : chaque tribu est placée sous le gouvernement despotique d'un chef, mais ce chef est élu. A sa mort, ils se réunissent dans un endroit connu d'eux seuls et procèdent à l'élection du successeur, suivant ce rite : à deux heures ils se tournent vers l'Orient, saluent par trois génuflexions trois étoiles qui, croient-ils, leur servent de guides depuis leur exode, mettent l'élu (ou l'élue) en possession de l'anneau d'or grâce auquel son pouvoir, qui est à vie, reste absolu. Et le secret en est si bien gardé, que personne ne connaît le roi (ou la reine) des Bohémiens de France [1].

Ils ne se marient qu'entre gens de la même tribu, et ont gardé leurs mœurs, qui sont mœurs de paresseux et d'ivrognes. En fait de médecine, ils ne connaissent d'autres remèdes que ceux de leurs ancêtres : le safran, l'oignon, l'eau-de-vie ; et l'on constate que leurs plaies, comme celles de leurs ancêtres, guérissent avec une étonnante rapidité.

[1] Ils ne mettent pas la police dans le secret de leurs réunions, et, pour dépister la curiosité, se rendent au lieu du scrutin sous des déguisements variés. On a su que plus d'une fois ce fut aux célèbres grottes de Franchard, dans la forêt de Fontainebleau.

Ceux qui, de temps à autre, travaillent, sont, comme étaient leurs ancêtres, rétameurs, vanniers, forgerons, marchands de chevaux, musiciens, montreurs d'ours, — et, jusqu'en 1870, montreurs d'enfants monstres : jusqu'en 1870 en effet, les vols d'enfants furent une des principales sources de leurs bénéfices. Ils choisissaient leurs victimes de préférence entre deux et cinq ans, les cachaient dans les roulottes, les conduisaient en Espagne : là, des praticiens renommés savaient, avec une étonnante maîtrise, tordre à ces pauvres enfants la colonne vertébrale, supprimer des membres et des organes, refaire les visages, « recommencer à l'envers l'œuvre de Dieu, démarquer un enfant comme on démarque un mouchoir », assoupissant pendant l'opération le petit patient au moyen d'une poudre anesthésiante connue de tout temps en Chine [1].

II. — La nature humaine n'est pas alléchante chez les Bohémiens. Elle ne l'est chez personne quand elle se laisse rouler sur la pente où l'a engagée le péché originel. Les enquêtes menées l'hiver dernier par plusieurs de nos grands quotidiens de Paris autour de l'éternelle question matrimoniale, mariage indissoluble, divorce ou union libre, n'ont pas été édifiantes. Il est vrai que les enquêtés n'étaient pas, en général, des étoiles littéraires ou philosophiques de première grandeur. Ce sont pourtant, et malheureusement, des gens qui se font lire, et qui prétendent représenter une part notable de l'opinion publique.

L'ex-député Naquet, le « père du divorce », y va très carrément : l'union libre, pour lui, est la solution vraiment humaine, le but final : — « Et qu'on ne crie pas à la chiennerie ! s'écrie-t-il. La chiennerie serait un progrès sur ce qui se passe chez nous. Les chiens ne connaissent pas l'amour ; ils n'obéissent qu'au rut brutal, et la publicité ne les offusque pas dans leurs ébats ;

[1] Les journaux, l'automne et l'hiver de 1907-1908, se sont plus d'une fois égayés, en leurs faits divers, de la bizarre histoire des romanichels d'Aubange qui, du 1er octobre 1907 aux derniers jours de mars 1908, sont restés en panne à la frontière franco-belge, entre Aubange (village du Luxembourg belge) et Mont-Saint-Martin, également empêchés, par les gendarmes belges et par les gendarmes français, de s'avancer sur l'un ou l'autre territoire. Ils étaient là une famille de huit personnes. Pris entre deux feux, ils n'avaient eu d'autre ressource que d'arrêter leur roulotte, dételer leur cheval et le mettre au piquet, exactement sur la ligne frontière. Ce que voyant, gendarmes belges et gendarmes français montent la garde, chacun de leur côté, dans des baraques en planches, relevés de douze en douze heures. Comme d'autre part on n'avait pas condamné ces romanichels à mort, il fallait bien leur permettre de vivre ; et la commune belge d'Aubange se désintéressant de l'affaire, la municipalité de Mont-Saint-Martin supporta les frais de ravitaillement des assiégés, 6 francs par jour. Les assiégés semblaient s'accommoder de ce régime, quand un beau jour (ou une belle nuit) l'ennui les prit ; et ils décampèrent, à pied, sans trompettes, à la barbe des deux garnisons endormies. Sont-ils en France ? Sont-ils en Belgique ? Enigme à résoudre pour les chercheurs de l'avenir.

mais, du moins, n'ont-ils pas inventé la prostitution. Notre mariage, tel qu'il se pratique, suppose la prostitution ouverte comme soupape de sûreté, et n'est lui-même qu'une forme déguisée de cette prostitution... Au point de vue de la publicité elle-même, je préfère le chien. Il ne se cache pas pour procréer, mais il ne mêle aucune lubricité à son acte. Il fait l'amour en public comme nous mangeons en public, parce qu'il n'attache pas plus d'importance à cela qu'à ceci... On m'objectera peut-être que les mœurs ne se transforment pas en vingt-quatre heures. Je le sais ; mais je sais aussi que la fonction crée l'organe, et que si l'union libre était décrétée, la mentalité générale n'exigerait pas plus de vingt ans pour s'y adapter. »

Voilà donc l'idéal qu'avait en vue l'auteur de la loi du divorce et qu'il nous déroule (avec détails qui ne sauraient trouver place ici) en première page du *Journal* (13 février 1908). M. Victor Margueritte *(Matin* du 23 fév.) trouve « stupéfiant qu'on puisse, vingt-cinq ans après la promulgation de la loi Naquet, non seulement douter de l'impérieuse urgence de la rendre plus complète et plus souple, mais surtout en discuter le principe... Rien ne pourra plus jamais faire que le mariage redevienne indissoluble... Est-ce une raison de n'admettre dès lors que l'union libre ? Certes, elle comporte un haut idéal, plus noble peut-être que celui du mariage. C'est d'un perpétuel consentement de la volonté, non de la coercition d'un lien, que toute union doit tirer sa grandeur. Mais l'union libre ne protège ni la femme ni l'enfant. Pas plus nos mœurs que nos lois ne l'admettent. — On se trouve donc dans cette situation : le mariage indissoluble est mort ; l'union libre n'est pas viable encore. Reste le mariage *élargi*..., le mariage libre. C'est l'étape de demain. »

Un vaudevilliste, M. Albin Valabrègue, rêve d'un mariage scientifique, « magnétique » : — « Union libre, mariage civil, mariage religieux, sont des termes qui valent ce que vaut la mentalité de ceux qui les emploient. Une union libre peut être empreinte d'une noblesse et d'une beauté incomparables, si les contractants s'aiment, s'estiment et ont, dans l'âme et dans le cœur, cette noblesse et cette beauté... Nous allons à une forme tout à fait supérieure d'union que je n'hésite pas à appeler le mariage scientifique : lorsque la science de l'âme (la psychologie de laboratoire) se sera développée, grâce à la connaissance des fluides, on saura, suivant la nature de ces fluides, captés et analysés, quels sont ceux qui, confondus, pétris, unis, formeront le couple idéal, l'Un en Deux. Les enfants seront de beaucoup supérieurs moralement et physiquement. On fera des honnêtes gens par le magnétisme, devenu science. »

Les dames-auteurs ont dit leur mot. Gérard d'Houville (pseudonyme de Mme Henri de Régnier) a été brève : — « Excusez-moi de ne pas répondre à votre enquête. Je n'ai vraiment pas d'opinion sur ce sujet. » Pas d'opinion ? N'en est-ce pas une, cela ?

Mme Lucie Delarue-Mardrus : — « ...Le divorce me fait l'effet d'être le signe d'une *période de transition*. Quant à conclure pour ou contre, si je le faisais, serais-je une vraie Normande ? »

Mme Daniel Lesueur : — « Quand on me demande : Etes-vous pour le mariage chrétien ou l'union libre ? je réponds : Je suis pour toutes ces formes d'union que l'humanité a toujours considérées de bonne foi, mais qu'elle est forcée de changer, en raison de ses évolutions successives, sans pour cela se renier elle-même. »

Mme Judith Gautier (la fille de Théophile Gautier) imagine au mariage un noviciat qui durerait quasi toute la vie : — «... En Occident, j'ai l'idée, très subversive, que le mariage ne devrait être que la conclusion d'une longue vie en commun, agréablement supportée... et encore ! Je sais l'exemple de couples qui, après quarante ans de bonheur libre, se séparaient au bout de six mois de mariage. »

L'an dernier déjà, un auteur d'une certaine notoriété, M. Léon Blum, nous donnait, en son livre du *Mariage*, une nouvelle solution du problème. Il part de cette remarque : c'est que, tandis que le mariage pour les jeunes gens est une fin, pour les jeunes filles il est un commencement : on a permis, avant le mariage, toutes expériences aux jeunes gens, et aucune aux jeunes filles. — D'où un désaccord initial qu'il faut corriger. Comment le corriger ? — Ce serait inutile, pense-t-il, d'exiger des jeunes gens la virginité ; mais ce qui est possible, ce serait qu'on ne l'exigeât pas des jeunes filles. Il faudrait permettre aux jeunes filles de faire avant le mariage les mêmes expériences que les jeunes gens : l'homme et la femme arriveraient ainsi au mariage dans les mêmes conditions : ce serait parfait !

Serait-ce une solution, pourtant ? Et quelle est la raison psychologique profonde qui permet de croire que c'en serait une en effet ?

Voici. C'est qu'il y a, dans la vie de tout être humain, homme ou femme, d'abord une période *polygamique*, ensuite une période *matrimoniale*. La période polygamique va jusqu'à l'âge de trente ou trente-cinq ans ; la période matrimoniale, de trente ou trente-cinq ans jusqu'à la mort. Par conséquent, les jeunes filles ont besoin, tout comme les jeunes gens, de jeter leur gourme pour être ensuite, par satiété et mépris des plaisirs impurs, d'honnêtes et fidèles épouses. — Donc les jeunes gens se marieront vers trente-cinq ans, les jeunes filles vers trente. Les jeunes gens auront des maîtresses, et le mieux sera qu'ils en aient beaucoup successivement, de vingt à trente-cinq ans ; les jeunes filles auront des amants, et le mieux sera qu'elles en changent souvent, de quinze à trente ans.

Et ainsi, il n'y aura plus d'adultères, chacun ayant dûment satisfait, avant le mariage, aux

exigences de son sexe, exigences polygamiques chez l'homme, polyandriques chez la femme [1].

Ces idées de révolte et d'affranchissement de la chair ne sont pas une nouveauté dans le monde. On en pourrait suivre trop aisément la trace et en remonter la tradition dans toutes les littératures modernes, — chez nous par exemple à travers le romantisme dont un dogme capital fut la sainteté, la déification de la passion, de l'amour libre, — dans tout le XVIII^e siècle ensuite, et non pas seulement chez ce fou de Rousseau ou ce débraillé de Diderot (le Diderot du *Supplément au Voyage de Bougainville)*, mais beaucoup plus encore dans le cynisme à froid du Voltaire de *Candide* ou du Montesquieu des *Lettres Persanes*, — au XVII^e siècle chez les épicuriens à la Saint-Evremond, dans la société du Temple ou chez Ninon, courant boueux qui, sous le solennel décor de la littérature officielle, annonce déjà le XVIII^e siècle et découle lui-même de la Renaissance.

Car c'est la Renaissance qui est à l'origine de tout ceci, et la première Renaissance déjà, celle de la 1^{re} moitié du XV^e siècle, la Renaissance de Valla, de Beccadelli, du Pogge, de Philelphe, du jeune Æneas Sylvius Piccolomini lui-même. C'est ceci qui met un abîme entre la littérature de la Renaissance et les littératures du moyen âge. Au moyen âge, la gravelure coulait certes à pleins bords, mais du moins on gardait conscience que c'était de la gravelure, on ne l'érigeait pas en code de morale, on entretenait au fond de l'âme l'idéal chrétien qui préparait les repentirs. La Renaissance, au contraire, codifie et formule en maximes de conduite les pires instincts du cœur humain ; elle est une perversion, non plus seulement des sens, mais de l'esprit ; elle proclame que la morale traditionnelle est contre nature et que la seule morale en harmonie avec notre nature est la morale du plaisir, la morale d'Epicure (c'est le thème du livre de Valla, *De voluptate ac vero bono*, publié en 1431) ; elle ressuscite non pas seulement les formes antiques de l'art païen, mais le fond même de l'âme païenne. Voir, là-dessus, des pages très nourries de citations au tome I du grand ouvrage de Pastor ; et nous-même en avons donné ici des spécimens éhontés.

Seulement, jadis ces choses se disaient en latin, ou bien dans des livres qui ne s'adressaient qu'à un public restreint. Aujourd'hui ce sont idées qui envahissent les journaux et s'attaquent directement à l'âme populaire.

Et sans doute cette perversion systématique de l'âme populaire est infiniment douloureuse ; mais, en un autre sens, et au point de vue des espérances que l'on peut concevoir pour l'avenir, c'est un progrès que le mal ait cessé de se déverser des sommités intellectuelles. L'élite intellectuelle, qui autrefois imprimait le mouvement au flot corrupteur, aujourd'hui réagit et s'assainit ; et pas un de nos académiciens du XX^e siècle (sauf un seul, qui d'ailleurs s'est retranché lui-même de l'Académie et n'y paraît plus, en aucune circonstance, depuis nombre d'années, estimant qu'il se trouverait dépaysé dans cette atmosphère relativement morale : M. Anatole Thibaut, dit France), pas un donc ne voudrait prendre à son compte mainte page de Voltaire ou de Montesquieu, non plus que de Michelet ou de Balzac. C'est là un symptôme heureux : quand l'air se purifie sur les sommets, les vallées prochaines peuvent s'attendre à en être touchées. Mais, en attendant, le mal poursuit ses ravages ; et il nous a semblé utile d'en donner ici quelques preuves précises à nos confrères [1].

[1] C'est ce M. Léon Blum qui vient de donner *(Revue de Paris*, 15 janvier 1908) une étude sur *L'Œuvre poétique de Madame de Noailles*. Mme de Noailles est l'auteur la plus absolument païenne et la plus obscène d'aujourd'hui, ajoutons la plus inepte, qui, dans un livre ordurier, « a atteint, dit M. Faguet, les bornes du ridicule pour les porter un peu plus loin ». Nous avons dû en parler plus d'une fois déjà ici et même la citer. M. L. Blum entonne en son honneur un hymne d'enthousiasme :

« Elle a étendu les limites de l'empire poétique. Elle a conquis des espaces neufs, encore un peu désertiques, semble-t-il, comme les terres trop récemment découvertes, mais où elle est bien elle, bien chez elle, et où pour longtemps, en dépit des imitateurs, elle est destinée à régner seule... L'historien futur de la poésie française pourra dater à coup sûr : *Cela est d'avant ou d'après madame de Noailles*, comme nous disons sans nous tromper : *Cela est d'avant ou d'après* Les Fleurs du Mal. »

Il caractérise assez justement (et sans rien blâmer, évidemment) ce qu'il y a au fond du sentiment de la nature tel que l'exprime Mme de Noailles :

« La nature, à ses yeux, n'est aucunement inanimée. Elle la personnifie, on pourrait presque dire qu'elle la virilise. Son désir d'être possédée par elle est bien un désir ; son amour est presque un amour charnel. Il y a comme un érotisme lyrique dans ses bucoliques ou ses paysages. Cette inclination est si marquée que l'amour de la nature et l'amour humain lui paraissent présenter une identité dans leur essence, une équivalence, ou même une communauté dans leur expression. Il lui semble qu'on puisse passer de l'un à l'autre, changer l'un pour l'autre presque à son gré. Nous la verrons tour à tour abandonner des spectacles naturels pour les émotions humaines, y revenir, les quitter encore, et ce seront toujours, dans ces crises et dans leurs intervalles, les mêmes ardeurs, les mêmes clameurs, les mêmes appels, les mêmes extases. Elle confond dans son rêve, et même dans son émotion,

Un moment du désir, un moment de l'été. »

Quelque chose de bien vu en ces lignes. On y pourra prendre des jours sur ce qu'il y a de maladif, de malsain, au fond du sentiment de la nature tels que l'ont éprouvé et exprimé beaucoup de modernes.

O brûlant Univers (s'écrie-t-elle), je vais cherchant votre âme,
Qui n'est que dans les yeux et dans la volupté...

[1] La fantaisie de Michel Provins, *Un Salon en 1970*, est très amusante ; mais ce n'est qu'une fantaisie. Il nous met en scène l'aboutissement logique des théories que la presse vulgarise aujourd'hui ; mais heureusement la miséricorde divine nous arrête toujours et ne nous laisse pas aller jusqu'au bout dans la logique du mal. Michel Provins, dans ce *Salon de 1970*, nous montre hommes et femmes du monde prenant, en 1970, leurs petits arrangements pour des contrats de louage de six mois à un an. Il nous montre aussi les enfants au buffet, cherchant parmi tous les maris successifs de leur mère celui qui pourrait bien être leur père :

FRÉDÉRIC, *15 ans, à Julien, même âge :* — Tu vois ce monsieur, là-bas, le grand à moustache rousse, il paraît qu'il a été mon papa !

JULIEN. — Le premier ?

FRÉDÉRIC. — Ah ! le premier, je ne sais pas !... On ne sait jamais, d'abord !

JULIEN. — Mais ta maman ne t'a pas dit ?

FRÉDÉRIC. — Maman !... elle a été mariée dix-huit

III. — Un naturaliste hollandais, M. Bernelot-Moëns, vient, semble-t-il, de reculer encore les bornes extrêmes où l'on croyait que l'inconscience morale pût descendre.

Il a exposé ses idées dans une brochure publiée sous ce titre : *Vérité, recherche expérimentale sur l'origine de l'homme* (Paris, Maloine). Son but est d'éclaircir l'éternelle question de l'apparition de l'homme sur la planète. Nous descendons du singe, c'est entendu : mais de quels singes ? Hæckel, dans son arbre généalogique des primates, part d'une sorte de gibbon primitif, cousin des singes inférieurs et d'où descendraient les gibbons, l'orang, le gorille, le chimpanzé, enfin le fameux pithécanthrope, qui serait l'ancêtre de l'*homo stupidus* père de l'*homo sapiens*. — Très bien. Mais ce fameux pithécanthrope, il faudrait le retrouver ; et puisqu'on n'en peut retrouver, puisque ses restes se dérobent à toutes les recherches, eh bien ! il faut en fabriquer.

Comment en fabriquer ? Par des croisements entre singes et nègres... Voilà la morale scientifique ! M. Bernelot-Moëns va partir pour le Congo : là, il aura du gorille et du chimpanzé à discrétion, à discrétion aussi du nègre ; il complètera sa ménagerie d' « animaux » d'expérience en se faisant expédier des Indes et de la Malaisie du gibbon et de l'orang-outang ; et en avant maintenant la fécondation artificielle !

Nous n'avons pas à examiner ici la portée scientifique de ce projet, qui est nulle, comme l'ont annoncé d'avance à M. B.-Moëns ses pairs en biologie : — « C'est une loi : les types ne rétrogradent pas ; l'évolution n'est pas un processus réversible. On ne fait pas de l'ancien avec du nouveau. » M. B.-Moëns pourra faire des sous-hommes (mais pour cela, est-il besoin d'aller au Congo ? et nos passions de civilisés ne s'en chargent-elles pas ?), mais ce ne seront pas des préhommes. Fera-t-il même des sous-hommes ? Les croisements multiples tentés jusqu'ici n'ont donné de produits que quand ils ont eu lieu entre espèces du même genre, si voisines qu'on pourrait parfois les tenir non pour espèces mais pour variétés ; entre genres différents on n'a pas d'exemples certains de produits vivants ; et puis enfin, quand il y a produit, on sait que la stérilité est de règle chez les hybrides.

Quant au point de vue moral, il est superflu d'y insister. Ce qu'il y a de plus stupéfiant encore, c'est que M. B.-Moëns a reçu les encouragements de la reine de Hollande, du prince-consort et de la reine-mère.

IV. — Ces gens-là croient-ils seulement à l'âme des nègres ? On sait que Renan professait sentencieusement ne pas voir de raison pour qu'un Papou eût une âme immortelle. Et nos voisins d'outre-Rhin n'ont pas l'air de penser différemment. Ils en ont fait la preuve l'autre jour (mars 1908), lors de l'incident de séance qui a motivé la « grève des journalistes » allemands au Reichstag de Berlin.

Nos journaux français ont relaté l'incident, mais en le dénaturant, sur la foi des agences judéo-protestantes. Voici ce qui s'est passé. Les journalistes du Reichstag, se jugeant offensés par un mot peu gracieux du député catholique Gröber, ont décidé de faire grève, c'est-à-dire de ne plus paraître au Reichstag et de ne plus souffler mot du Reichstag dans leurs colonnes tant qu'ils n'auraient pas obtenu satisfaction ; et, comme le prince de Bülow tenait absolument à ce que ses paroles trouvassent un écho dans le pays, c'est-à-dire dans la presse, Gröber a dû s'exécuter et présenter excuses.

Qu'est-ce qui avait motivé la colère de Gröber ? Voici. C'est qu'au cours du débat sur les atrocités allemandes vis-à-vis des noirs d'Afrique, le député catholique Erzberger ayant rappelé que les noirs ont, tout comme les blancs, une âme immortelle, une hilarité générale éclate sur les bancs du Reichstag, et les journalistes font chorus dans la tribune de la presse. Ce que voyant, Gröber aurait interpellé le président, lui demandant de sévir contre ces « *Saubengel* de journalistes qui faisaient encore des leurs. » — Ceci n'est pas tout à fait exact : Gröber a laissé échapper ce mot, qui est regrettable, mais ce n'est pas au président qu'il en a fait part : c'est à ses voisins, dont était le député protestant Müller (de Meiningen) : les journalistes ne l'ont pas entendu, et c'est Müller lui-même qui a pris soin de le leur répéter.

Quant à ce mot *Saubengel*, ce n'est pas d'une langue très distinguée ; c'est de l'argot de Souabe. Il est composé de *Sau* et de *Bengel*. *Bengel* n'est pas sans analogie avec notre mot « voyou, » il semble moins injurieux cependant et désigne plutôt un type grossier et mal élevé (quelquefois s'emploie simplement au sens de *lourdaud* : tout dépend un peu de l'accent qu'on y met). Quant à *Sau*, c'est le féminin de « cochon » ; et les Allemands y trouvent une saveur tout autrement forte et accentuée qu'au masculin ; ils en font, de ce féminin, une consommation colossale, non seulement sous la forme saucisse, mais en paroles. Et c'est un mot qui en général n'a rien de flatteur pour celui sur qui on l'éructe. Toutefois (est-ce un effet de l'accoutumance, et l'épiderme germanique a-t-il fini par s'y endurcir ?) il ne sonne point aussi durement qu'en français, et il arrive même qu'on y mette une intonation de familiarité bonhomme, presque de douce sentimentalité. On dira, par exemple, qu'une jeune fille est *saumässig schön*, mot à mot « cochonnement belle, » c'est-à-dire « très chic » (puisque le

fois ; si tu t'imagines qu'elle s'y reconnaît ! D'ailleurs, maman, la vraie, il y a longtemps que je ne l'ai pas vue... Je crois qu'elle voyage !

JULIEN. — Eh bien, et la mienne de maman que je n'ai pas aperçue depuis dix ans ! La première fois qu'on se rencontrera, faudra qu'on nous présente : on ne se reconnaîtrait pas !

FRÉDÉRIC. — Moi, je ne comprends rien aux bouquins classiques d'autrefois, où on parle tout le temps de la famille, du foyer !...

mot *chic* a été adopté par l'Académie). C'est ainsi encore que *Sau haben, Schwein haben* signifie simplement et sans aucune grossière intention « avoir de la chance » et s'emploie très bien en ce sens, sinon quand on parle aux dames, du moins entre hommes du meilleur monde (le comble de la chance ou du bonheur pour un Allemand étant de ne pas être privé de porc). Il y aurait à écrire, sur des idiotismes de ce genre, un curieux chapitre de psychologie du langage.

En l'espèce, je crois que le député Gröber n'avait en aucune façon une intention flatteuse à l'adresse des journalistes du Reichstag; et ceux-ci l'ont senti. Il a été peu parlementaire dans la forme; mais les journalistes ne l'avaient pas volé.

Journalistes et politiciens de tout pays n'ont en général que fort peu d'estime pour le peuple, et point plus pour le peuple de leurs compatriotes que pour le peuple nègre. Voyez ces lignes que Waldeck-Rousseau écrivait à sa mère en 1870 (publiées par H. Leyret, dans son étude sur *La jeunesse de Waldeck-Rousseau*: *Revue de Paris*, 1er et 15 décemb. 1907) (il avait alors 24 ans, étant né en 1846) :

> Tu sais que j'ai un sixième sens qui se manifeste par je ne sais quel dégoût pour ce qui est grossier, comme les pommes entamées et le couteau d'autrui. Eh bien! il se révèle d'une façon insurmontable quand je me trouve en présence de *la foule* (c'est W.-R. qui souligne).
>
> Je comprends Mirabeau à la tribune. Sur une borne et au milieu de gens qui sentent mauvais, adieu l'inspiration! je n'ai plus qu'une idée, aller respirer librement plus loin.

Voyez encore cette réflexion du grave critique dramatique du *Temps* (13 janvier 1908), M. Adolphe Brisson, à propos de l'*Apprentie* de Gustave Geffroy et des scènes où l'auteur nous peint la douleur de la mère Pommier, une brave femme de Ménilmontant, devant l'inconduite de sa fille tombée au ruisseau. M. Brisson (qui est en même temps directeur ou pontife des *Annales politiques et littéraires)* n'admet pas que l'on prête de pareils sentiments de délicatesse à une femme du peuple :

> ... La mère Pommier ne se remet pas de cette catastrophe familiale. M. Geffroy lui prête une excessive sensibilité; et ceci, venant d'un observateur réaliste, ne laisse point de nous surprendre. Les gens du peuple acceptent hélas! avec philosophie les mésaventures de ce genre. Ils y sont accoutumés. Ils savent combien est fragile la vertu des petites ouvrières, quels pièges les sollicitent. Si elles succombent, ils se résignent, ils forment des vœux pour leur relèvement ; mais au cas où cette espérance est déçue, ils vont de l'avant sans s'attarder à des regrets inutiles. La bataille est âpre ; et chacun lutte pour soi. En nous montrant la mère Pommier, la vieille mère Pommier que le malheur devrait avoir bronzée et durcie, foudroyée par le retour inopiné de la fugitive, il idéalise cette figure, il la fausse, il en fait un type conventionnel et larmoyant de mélo. M. Geffroy est poète.

Et M. Ad. Brisson ne l'est pas. Il est bourgeois; il écrit pour la bourgeoise clientèle du *Temps*. S'il avait daigné, ne fût-ce qu'une fois en sa vie, condescendre à s'intéresser aux misères populaires, il aurait trouvé, chez les filles du peuple et chez leurs mères, même à Ménilmontant et à Belleville, tout autant de délicatesse et d'honneur et de pudeur et d'élévation d'âme (même quelquefois chez les tombées) que chez ses bourgeoises. Et quand je dis « tout autant, » on entend assez qu'il faut lire « incomparablement plus. » On y sent peut-être « mauvais, » comme dit Waldeck-Rousseau; leur nourriture intellectuelle est peut-être de qualité artistique très inférieure, très peu raffinée : mais, en fait de lectures, croyez que même nos mauvais gros romans populaires exercent sur les jeunes âmes, sur tout ce bouquet de dons heureux qui s'apprêtent à éclore en elles et éveillent de si douces espérances, une action moins sûrement et moins profondément dissolvante que ne fait le commerce habituel des *Annales*.

V. — La *Revue de Paris* du 15 février a achevé la publication des *Lettres* écrites de Rome par Georges Bizet au temps où il était pensionnaire de la villa Médicis. Nous en citerons les lignes suivantes, datées de Naples, 24 octobre 1859 (à sa mère) : on y verra, une fois de plus, le rôle que sait jouer la presse quand il s'agit de préparer l'opinion à quelque canaillerie (comme étaient à cette date de 1859 les canailleries du gouvernement piémontais) :

> ... On m'apporte des journaux français, et j'y trouve la phrase suivante : « Naples est dans une agitation inconcevable. » — Et je lâche le journal en riant aux éclats! Ces messieurs sont décidément bien informés! Naples agitée! C'est trop drôle! Mais, sur 450,000 habitants, il y en a plus de 300,000 qui ignorent ce que veut dire *liberté!* Si tu voyais cette débauche bête et misérable, cette vanité impuissante et ridicule, qui vous dégoûtent à chaque pas!... Je ne connais rien d'irritant comme ces blafardes têtes de Basile que l'on gifle, regifle, surgifle et contregifle, sans obtenir autre chose que des paroles de paix et d'amour chrétien... qui se changent en un coup de couteau au coin de la rue suivante... Sans compter leurs âmes damnées, et les femmes, qu'ils vont corrompre dans les familles et qui répondent de leurs maris et de leurs enfants! — Mais quelle mouche me pique? Grâce à Dieu, je suis encore pur de tout contact avec les fils de Loyola, et je n'ai pas envie de commencer. C'est singulier, plus je m'affermis dans mes croyances chrétiennes, et plus je déteste ceux qui sont chargés de nous les enseigner. Heureusement, on peut aimer Dieu sans aimer les curés...

On pardonnera ces dernières lignes échappées à la plume d'un jeune homme resté par ailleurs bon chrétien. C'est sans doute un jeu périlleux, ou même chimérique, de prétendre aimer Dieu sans aimer les curés, et du reste sans aimer son prochain en général : et les curés, jusqu'à nouvel ordre, font partie du prochain! Ce qui n'empêche que nous avons, nous curés et plus que tous autres, le devoir de travailler à nous rendre aimables...

VI. — Deux de nos grands chercheurs d'histoire, MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger, ont appliqué leur zèle cet hiver *(Revue de Paris,* 15 nov. 1907) aux négociations diplomatiques qui ont précédé le second mariage du duc d'York (le futur Jacques II). On y verra que les politiques ne traitent pas, en pratique, le mariage avec beaucoup plus de dignité et d'esprit chrétien que ne font, en théorie, nos romanciers ou journalistes.

Le duc d'York venait de perdre (13 avril 1671) sa première femme, Anne Hyde (fille du chancelier Clarendon, née protestante, morte catholique). Grosse question dans les chancelleries: qui va-t-il épouser? Question d'autant plus grave que, comme le disait son frère le roi Charles II, son caractère « le porterait toujours avec une entière condescendance aux inclinations de celle qu'il prendra pour femme. »

Les chancelleries ne se préoccupaient que de la question politique. Pour le duc lui-même, la question esthétique primait toutes les autres. Car, sans doute il ne se piquait pas de fidélité conjugale, et un statisticien zélé ferait difficilement le dénombrement de ses enfants naturels : avec tout son désir de se remarier, il n'entendait nullement renoncer à sa liberté ; il demeurait lié avec Arabella Churchill et allait entrer en relations avec miss Sedley. Toutefois il n'était pas exempt de remords : ses sentiments religieux, s'ils n'étaient pas assez forts pour le préserver du péché, ne laissaient pas cependant de le lui rendre assez pénible, et il n'eût pas été fâché de trouver une épouse que fût assez jolie pour lui permettre de rester point trop malaisément fidèle à son devoir.

De plus, il fallait, évidemment, que cette femme fût de naissance distinguée. De plus, qu'elle fût catholique. Enfin, qu'elle fût riche.

Que d'exigences ! et où découvrir une tête féminine qui y puisse satisfaire ?

Ce fut l'objet de négociations et d'intrigues où les premiers personnages de l'Europe jouent les rôles les plus comiques et dont on rirait en effet si l'on n'en était d'abord écœuré.

Successivement l'on dut écarter : deux candidatures anglaises, les veuves du comte de Falmouth et du duc de Northumberland ; — la reine de Pologne ; — Mlle de Montpensier (la Grande Mademoiselle), qui s'était mis en tête que l'on pensait à elle (se rappeler son aventure avec Lauzun, *Ami* 1904, p. 1077-1083) ; — les demoiselles d'Elbeuf, de la maison de Lorraine ; — une archiduchesse autrichienne d'Inspruck ; — la duchesse de Guise, Elisabeth d'Orléans (fille de Gaston d'Orléans frère de Louis XIII, et tout récemment veuve du duc de Guise) : elle eut des chances un moment, puis ne fut point jugée assez belle ; — Mlle de Retz, la nièce du cardinal ; — Mlle de Neubourg, fille de l'Electeur palatin ; — Mlle de Würtemberg, nièce du duc régnant, alors élevée dans un couvent à Paris. — Marie de Modène enfin fut l'élue du prince, on ne peut pas dire l'heureuse élue, car elle ne céda aux instances de l'envoyé anglais que sur une lettre du pape Clément X et ne fut d'ailleurs pas heureuse en mariage, mais s'y sanctifia et finit par y sanctifier quelque peu son époux (elle mourut en 1718 : voir, sur la beauté de ce caractère, le récent livre de T. de Wyzewa, *Quelques figures de femmes aimantes ou malheureuses,* et *Ami* 1907, p. 136-137).

VII. — *Echos d'Orient,* sept.-nov. 1907, étude du P. Jugie sur l'histoire du canon des Livres saints, — et des deutéro-canoniques en particulier, — dans l'Eglise russe et dans l'Eglise grecque depuis le XVIII^e^ siècle.

Jusqu'au XVIII^e^ siècle, pas de difficulté : les deutéro-canoniques sont unanimement reconnus dans l'Eglise grecque à partir du VII^e^ siècle, grâce à l'approbation officielle des canons dits apostoliques et du concile de Carthage par deux conciles œcuméniques. Au XVII^e^ siècle encore, les confessions de foi de Moghila et de Dosithée, « ces deux pierres de touche de l'orthodoxie, » font écho au décret du Concile de Trente *de canonicis Scripturis.*

Au XVIII^e^ siècle, après Pierre le Grand, l'Eglise grecque subit l'influence de Saint-Pétersbourg.

Or, à Saint-Pétersbourg et dans l'Eglise russe, l'influence protestante a toujours été plus sensible ou moins combattue que dans l'Eglise grecque : peu à peu, un courant s'est formé contre les deutéro-canoniques ; et *actuellement,* l'Eglise russe, prise dans son ensemble, n'admet plus leur canonicité : dans le programme de théologie polémique tracé par le Saint-Synode aux professeurs de séminaires, l'Eglise romaine est accusée de s'être écartée de la vraie foi parce qu'elle enseigne l'inspiration de la *Sagesse,* de l'*Ecclésiastique,* de *Tobie,* de *Judith,* d'*Esther,* de *Daniel,* de *Baruch* et des *Machabées.*

Officiellement, l'Eglise grecque n'en est pas encore là : elle hésite, elle se contredit, elle est dans l'incohérence ; mais malheureusement on ne peut que prévoir comme trop prochain le jour où elle ajoutera, à la longue liste de ses divergences avec Rome, la répudiation officielle des deutéro-canoniques.

VIII. — Du nouveau travail de M. Frédéric Masson, détacher des détails intéressants sur le sacre de Napoléon I^er^. *(Correspondant* du 10 mars).

C'est Napoléon qui a voulu le sacre. Autour de lui, dans les milieux officiels, on n'en voulait pas, pas plus qu'on n'avait voulu du Concordat, et pour les mêmes raisons qui avaient milité contre le Concordat. Napoléon a voulu le sacre, parce qu'il l'a jugé nécessaire pour consolider les sentiments de fidélité monarchique chez le peuple catholique, et plus encore peut-être, parce qu'il comptait qu'un couronnement religieux ferait

impression sur l'Europe monarchique et l'aiderait à forcer les portes de la jalouse franc-maçonnerie des souverains : c'est la même illusion qui, cinq ans plus tard, lui fera considérer le mariage russe ou autrichien comme une définitive entrée dans la famille des Romanow ou des Habsbourg : — en quoi, *in utroque casu,* il se trompait candidement (il y eut toujours de la candeur dans l'idée que Napoléon se fit des tenants des vieilles traditions) : formées à l'école de Frédéric, les cours et chancelleries de ce début du XIX^e siècle n'attribuaient d'efficacité durable ni aux bénédictions sacerdotales ni aux alliances matrimoniales : sacré par un pape, époux d'une archiduchesse, Napoléon ne fut jamais pour elles qu'un intrus, que l'on subit et courtisa tant qu'il fut victorieux, mais à qui l'on n'eut aucun scrupule après sa défaite à arracher sa couronne et même à reprendre sa femme.

A peine le principe du sacre résolu, Napoléon songea au Pape pour présider à la solennité. A qui eût-il pu songer en dehors du Pape ? Le Concordat avait supprimé l'archevêché de Reims ; on trouvait l'oncle Fesch déjà trop disposé à jouer au primat des Gaules ; et puis, il répugnait à Napoléon de demander cet office à l'un de ses sujets. Et enfin, il y avait le précédent de Charlemagne, qui agit toujours si puissamment sur l'imagination de Napoléon ! Allons donc à Rome !

A Rome, gros émoi. C'était une nouveauté, et quelle nouveauté ! De plus, quelles complications diplomatiques risquaient d'en surgir ! Quel sujet de mécontentement pour l'Europe d'ancien régime ! Les cardinaux, consultés, finirent par se récuser, laissant à Pie VII et à son ministre le soin de décider au mieux des intérêts de l'Eglise. Pie VII s'inspira de la doctrine catholique qui prêche la docilité envers les gouvernements établis et leur accorde sa bénédiction s'ils la demandent.

Voici le Pape en route pour Paris. Napoléon pousse les préparatifs matériels avec une activité fébrile. Il avait d'abord songé à l'église des Invalides : il l'écarte, 1° comme trop exiguë, et 2° parce que la perspective y est trop dégagée : c'est qu'en effet 1° il voulait une très nombreuse assistance à son sacre, mais 2° il souhaitait que très peu de spectateurs pussent suivre le détail des cérémonies religieuses, pour prévenir les gloses impertinentes. — On choisit Notre-Dame, dont on dégagea les abords par des démolitions précipitées.

Grosse question maintenant du rituel religieux à suivre. Car il est clair qu'on ne peut s'astreindre à l'antique cérémonial ; il faut l'alléger, le moderniser, « régler les formes de l'onction, dit le grand-maître des cérémonies Ségur, supprimer celles qui étaient humiliantes pour le trône. » — « On retranchera, dit Portalis, les cérémonies qui ne vont pas à nos mœurs. On ne fera que celles qui sont aussi dignes d'un grand prince que de la religion même ; en prenant, *en partie dans le pontifical romain et en partie dans l'ancien cérémonial français,* tout ce qu'il y a dans l'un et dans l'autre de majestueux et de raisonnable, on peut avec avantage remplir l'objet auguste qu'on se propose. »

En fait, on renonça vite à rien utiliser de l'ancien cérémonial français, qui, remontant au berceau de la dynastie capétienne, semblait prendre à tâche de placer le monarque sous le protectorat des grands feudataires ecclésiastiques : ceci était trop gallican pour Napoléon. — Force fut de se rabattre sur le pontifical romain, qui, somme toute, sauvegarde mieux le prestige royal : mais que de choses encore à élaguer ici pour un Napoléon ! et pouvait-on songer à réciter devant lui des prières qui affirment la suprématie du pouvoir spirituel ?

Il fallut donc, à peine le Pape arrivé, entreprendre avec lui toute une série de négociations liturgiques.

Pie VII, très condescendant toujours, tint bon et obtint gain de cause sur certains points où sa conscience lui parut engagée. C'est ainsi qu'il exigea que Napoléon prêtât *hors de sa présence* le serment d'observer « les lois du Concordat, » c'est-à-dire les articles organiques contre lesquels la cour de Rome n'avait cessé de protester. — De plus, il s'opposa à ce que les onctions saintes fussent essuyées sur le front et sur les mains de l'empereur par le grand-chambellan Talleyrand, qui avait répudié son ordination sacerdotale et sa consécration épiscopale.

En revanche, il fit bon marché, non seulement de son amour-propre personnel, mais aussi de certaines prétentions traditionnelles de la curie. — Il se rendit aux objections superficielles par où Napoléon s'opposait à ce qu'il fît son entrée solennelle à Notre-Dame porté sur la *sedia.* — Il consentit à supprimer la prostration de l'empereur pendant les litanies, prostration où Napoléon voyait à tort une humiliation devant le pouvoir spirituel, tandis que le cérémonial romain comporte l'agenouillement de toute l'assistance, clergé compris, et marque clairement une supplication directe à la divinité. — Pie VII toléra encore que l'empereur reçût une onction au front, comme les évêques, et que les onctions fussent faites avec le chrême épiscopal, selon la tradition gallicane.

S'il est un trait célèbre dans le récit du sacre, c'est l'acte de hautaine et foudroyante improvisation par lequel Napoléon aurait presque arraché la couronne des mains de Pie VII interdit, pour se la mettre lui-même sur la tête et marquer qu'il ne la devait à personne. M. Fréd. Masson démontre péremptoirement que c'est là une pure légende, acceptée à tort et accréditée par Thiers. Ce qui est vrai, c'est que, lors des négociations préliminaires, le Pape avait vivement insisté pour faire le couronnement *de ses mains ;* mais quand la question, qu'il croyait tranchée à Rome, fut remise en discussion à Paris, il finit par accepter de réciter simplement une oraison pendant

que l'Empereur se couronnerait lui-même. Par conséquent, s'il y eut surprise, ce ne fut que pour des assistants non initiés aux pourparlers de la dernière heure.

A la dernière heure aussi, on convint d'une suppression très grave. Les deux rituels, romain et gallican, s'accordaient avec la tradition unanime pour prescrire que le souverain reçût la communion. Dans les premières rédactions du cérémonial, il n'avait point été question de déroger à cette règle. Mais, plus approchait le jour du sacre, plus Napoléon se sentait envahi d'hésitations et même d'appréhensions. Communier ainsi en grande pompe, c'était provoquer un déluge d'épigrammes, à cette époque où le respect humain exerçait à Paris une puissance que nous ne connaissons plus. De plus, communier sans confession, sans velléité aucune de conversion, c'était, pour cet homme qui respectait la religion au moins comme institution sociale, c'était « donner, disait-il lui-même, l'exemple de l'hypocrisie et commettre un sacrilège. » — Pie VII consentit à ce que la communion de l'Empereur disparût du cérémonial. — Il restait, note M. Fr. Masson, que le sacre constituait à lui seul une espèce de sacrement et que c'était un péché grave de s'y présenter sans être en état de grâce ; mais la théologie sommaire de Napoléon ne se mettait guère en souci de tels cas de conscience : il agissait en cette circonstance comme agissent tant d'hommes qui dans la vie courante sont d'honnêtes gens, qui pour rien au monde ne voudraient faire une communion sacrilège et qui pourtant n'hésitent pas à se présenter au sacrement de mariage après un simulacre de confession.

Par contre, une addition que Napoléon exigea impérieusement, c'est que Joséphine fût couronnée avec lui. Ceci était contraire à la tradition française : Marie-Antoinette, pour ne nommer qu'elle, avait été réduite à Reims au rôle de spectatrice. Ceci risquait surtout d'amener un éclat scandaleux, s'il se découvrait que Napoléon et Joséphine en étaient restés au mariage civil. De fait, averti la veille par Joséphine, le Pape exigea d'urgence un mariage religieux, et Napoléon se trouva ainsi consolider des liens que déjà il songeait à rompre. — Pourquoi cette exigence de Napoléon ? Regain de tendresse pour Joséphine ?... Toutes les explications sont possibles, aucune n'est suffisante ; et le mieux est de conclure avec M. Fréd. Masson :

> Ah ! l'étrange homme ! à proportion qu'on l'examine et qu'on l'étudie, il multiplie les énigmes. Ne serait-ce pas que, où l'on cherche des raisons profondes et des desseins médités, il faudrait souvent trouver l'exercice d'un tempérament impulsif qu'entraînent l'affection, la colère, le dépit et qui mêle des actes spontanés et irréfléchis à des déterminations pesées et raisonnées ?

Et, comme la Providence tire le bien de toutes choses, ce voyage de Pie VII a été pour notre pays une bénédiction que M. L. de Lanzac de Laborie caractérise fort bien en ces lignes :

> Ce que Napoléon n'avait certainement pas prévu, ce que Pie VII n'avait sans doute point espéré, c'est que ce voyage marquerait *le point de départ d'une transformation dans les sentiments des catholiques français à l'égard du Saint-Siège*. Le Pape, pour la masse des bons chrétiens des dix-septième et dix-huitième siècles, c'était un personnage lointain, imprécis et presque anonyme, dont on révérait assurément les décisions, mais de la personnalité duquel on prenait peu de souci ; les conclaves ne mettaient en émoi que les diplomates et les membres du haut clergé. La venue de Pie VII suscita une curiosité qui se mua bientôt en croissante et durable vénération. L'historien (M. Masson) en a judicieusement trouvé la preuve dans l'incroyable multiplication des portraits qui se répandirent alors, « de tous les prix, de tous les formats, de tous les procédés, depuis les estampes en couleurs qui coûtent cher et qu'on encadre, jusqu'aux images de sainteté que les dévotes insèrent dans leur livre de messe. » Pendant quatre mois, sans se lasser, la population parisienne, si inconstante d'ordinaire dans ses engouements, si tiède dans sa piété, envahit les églises où Pie VII devait officier, dévalisa les marchands de rosaires pour lui faire bénir des chapelets[1]. Quand sonna plus tard l'heure du conflit, malgré le silence imposé à la presse, on s'émut au récit chuchoté de la captivité de ce vieillard dont le pâle sourire était demeuré gravé dans la mémoire de tant de Français ; on blâma tout bas son persécuteur ; on fit des vœux pour sa délivrance. La dévotion au Pape était désormais fondée : dans la seconde moitié du siècle, les épreuves et la chaleur d'éloquence de Pie IX, le génial prestige de Léon XIII, n'ont fait que confirmer ce que la muette apparition de Pie VII avait commencé. Ce fut le seul résultat définitif du sacre de Notre-Dame, et c'est à quoi Napoléon s'est trouvé avoir travaillé en croyant assurer la consécration de sa dynastie.

IX. — Un comité s'est formé pour honorer par un monument la mémoire de la « comtesse de Ségur, née Rostopchine, » comme il est écrit sur les couvertures de la Bibliothèque rose. Ce n'est pas elle que le monument honorera, — elle n'en a pas besoin pour passer à la postérité, — c'est nous, qui accomplirons ainsi un devoir de reconnaissance envers celle qui méritera longtemps encore le titre de grand'mère de tous les petits Français.

Elle est née à Saint-Pétersbourg, le 19 juillet 1799, fête de sainte Sophie dont elle reçut le nom au baptême (voir notice que lui vient de consacrer M. Paul Acker, *Revue de Paris*, 1er avril 1908). Son père, le comte Rostopchine, était alors premier ministre ; et le tsar Paul Ier fut son parrain. Rostopchine, à quelques mois de là, victime d'une intrigue de cour, remet sa démission et se retire dans ses terres ; Paul Ier le rappelle bientôt, et Rostopchine était de nouveau en route pour Saint-Pétersbourg, quand il apprend l'assassinat de Paul Ier et l'avènement d'Alexandre. Rien ne lui eût été plus facile que de rester en faveur sous le nouveau règne ; mais il était bien trop droit, trop franc, et rentre dans la vie privée, sur sa

[1] Peut-être Napoléon eut-il le sentiment de cet attachement populaire. Peut-être est-ce pour cela qu'il laissa voir à Pie VII que la prolongation de son séjour à Paris lui était à charge. Pie VII, en quittant Paris, comptait passer la Semaine Sainte à Lyon : Napoléon prit un prétexte pour l'en empêcher.

terre de Voronovo, à treize lieues de Moscou. Il y restera jusqu'en 1812, date où Alexandre ne trouvera personne de plus digne à qui confier le gouvernement de Moscou. (Sur son rôle dans l'incendie de Moscou, voir *Ami* 1903, p. 898-900). Il se donne, dans sa retraite, tout à l'administration de ses biens, mais sans cesser de suivre avec ardeur et clairvoyance les affaires de son pays. Il développe l'agriculture, fait de l'élevage, essaie des méthodes nouvelles ; mais il écrit aussi des contes, des comédies, des pamphlets contre les Français; il s'inquiète des tendances libérales d'Alexandre et n'admet pas que la Russie ne puisse pas rester uniquement russe. — Un joli croquis de sa fille Sophie, dans une lettre de cette époque à son ami Voronzoff :

Sophalette, ayant la santé d'une campagnarde robuste, remplit les fonctions de bouffon. Elle est remplie d'intelligence et aime à inventer des historiettes auxquelles personne ne comprend rien. Ayant fait une fois une faute en copiant dans un livre, elle imagina de corriger le livre même ; mais l'encre fit une tache, et son crime fut ainsi découvert. Sa mère lui disant, un jour, qu'on ne pouvait déchiffrer son écriture, elle répondit : « Mais qu'avez-vous besoin de lire ce que j'écris ? Vous avez tant de livres ! » — Un autre jour, ayant entendu la petite d'Allonville louer l'écriture de ma femme et dire : « Quand je serai grande, j'écrirai aussi bien ! » elle devint toute rouge, se fâcha et lui répondit avec vivacité : « C'est joli ! vous êtes une petite fille, et vous voulez écrire comme maman, qui est une dame savante. » Il faut te dire que mes filles ont cela de commun avec moi, qu'elles sont emportées.

C'est au cours de ces années de retraite que la comtesse Rostopchine se convertit au catholicisme. D'abord sans aucune conviction religieuse, et nourrie de la philosophie du XVIII^e siècle, elle avait ensuite, à Saint-Pétersbourg, fréquenté Joseph de Maistre, et de graves entretiens les avaient souvent réunis. Peu à peu la vérité du catholicisme lui était apparue : elle n'hésita pas, et abjura le schisme. Toutefois, au début, elle crut devoir ménager son mari, pratiquement attaché à la religion de son pays : huit ou neuf mois durant, elle conserva le secret de sa foi nouvelle, jusqu'à ce qu'enfin, un jour, n'y tenant plus et se reprochant son silence comme une lâcheté, elle fit part de sa conversion au comte. Celui-ci demeura comme frappé de stupeur; pendant une semaine, il ne lui adressa pas la parole. Le huitième jour, il lui prit la main, la baisa et dit :

— « Tu m'as déchiré le cœur, mais tu as obéi à ta conscience. C'est la volonté de Dieu. N'en parlons plus. »

Et il ne lui en parla plus jamais. Ce fut le seul trouble de leur union. Les autres sœurs de la comtesse s'étaient, elles aussi, converties. En 1826, quand sa dernière fille mourut à la fleur de l'âge, voici comment elle annonçait à la princesse Galitzine la triste nouvelle : — « Ma sœur, félicitez-moi. Lise est morte, mais elle est morte catholique... » Jamais cette énergie chrétienne ne se démentira ; et comme on l'avertissait un jour de craindre la colère du terrible tsar Nicolas I^er, elle lui écrivit que nul châtiment, confiscations de biens, prison, déportation en Sibérie, ne la détournerait de servir son Dieu. Et elle terminait en lui prédisant l'enfer.

Sa fille Sophie (notre Madame de Ségur) se convertit en 1814, âgée de quinze ans. Elle-même avait fait son instruction religieuse, frappée surtout par les discussions que soutenait sa mère contre l'archimandrite de Moscou, le très savant Philarète. C'était une personne alors fort distinguée, parlant et écrivant le français, l'allemand et l'anglais, de visage irrégulier, mais bonne, et d'une bonté vigoureuse, portant déjà dans son attitude ce quelque chose de viril qu'elle a toujours gardé, tenant de son père plus que de sa mère, au physique comme au moral, très franche, trop même, incapable, comme son père, de déguiser ce qu'elle ressent.

Rostopchine cependant, après la chute de Napoléon, tomba vite en disgrâce. Bien plus, devant l'hostilité de ce peuple qu'il avait sauvé et qui ne lui pardonnait pas son acte sauveur, il dut quitter le sol russe et trouva un asile chez ces maudits Français dont il ne savait dire trop de mal, dans ce Paris qu'il abhorrait et adorait à la fois.

Ce séjour en terre étrangère ne souriait nullement à notre jeune Sophie. Comme on la félicitait des voyages qu'elle allait entreprendre : — « En serai-je plus avancée pour mon salut ? répondait-elle à sa cousine Galitzine (mars 1817), et cela contribuera-t-il à mon bonheur et à ma tranquillité ? Et, à l'heure de ma mort, que m'importera d'avoir vu beaucoup de belles choses et de beaux pays ! »

On s'installa cependant à Paris (1817). La comtesse Rostopchine, toute aux prières et aux bonnes œuvres, ne se pressait nullement de se répandre. Le comte partageait son temps entre les siens et le monde. Il promenait ses filles, les conduisait au spectacle, donnait pour elles des bals de trois cent cinquante personnes où il se vantait de n'inviter aucun maréchal de Bonaparte. Les Rostopchine fréquentaient chez les Ségur. Ils y rencontrèrent le jeune comte Eugène de Ségur, arrière-petit-fils, par sa mère, du chancelier d'Aguesseau et du président de Lamoignon, et, par son père, arrière-petit-fils du marquis de Ségur, ministre de la guerre sous Louis XVI, et petit-fils du comte de Ségur, grand-maître des cérémonies sous l'Empire. Madame Swetchine, leur amie commune, rapprocha Eugène de Ségur et Sophie Rostopchine; et, le 14 juillet 1819, le cardinal de la Luzerne bénit leur mariage.

Et, tout en mariant sa fille à un Français, le comte Rostopchine, dans ses lettres, gronde contre la France, contre les Français, contre Paris, contre les Parisiens. Le monde ne sera jamais calme, dit-il, tant qu'il y aura une nation française, dont la capitale sera Paris, et il faut que l'herbe croisse dans la rue Richelieu et qu'on tire des lapins sauvages au Palais-Royal. Sophie

de Ségur met au monde un garçon : voilà Rostopchine grand-père, grand-père d'un petit Français, et il ne pense plus qu'à « enlever l'amour de cet enfant à Sophie par des cadeaux, par des bassesses, enfin en le traitant comme une personne régnante. » Il va reprendre la route de la Russie en 1822 († 1826) ; mais, avant de partir, il achètera à sa fille le domaine des Nouettes en Normandie.

Les Nouettes, dès lors, c'est la comtesse de Ségur. C'est aux Nouettes qu'elle passera sa vie et mettra au monde ses huit enfants, quatre garçons et quatre filles. Elle sera excellente campagnarde, comme son père, et parle à merveille marne, fumier, blés, bois, labours. Elle sera surtout excellente mère, toute à l'éducation de ses enfants, se mêlant à leurs jeux comme une sœur aînée, jusqu'à ce que de cruelles souffrances, aggravées par l'impéritie du médecin, la clouent sur un lit de douleur durant plus de treize ans. Au début, et sous l'influence sans doute du milieu libéral où son mariage l'avait placée, elle se relâcha de ses devoirs religieux [1] ; plus tard, la piété refleurit dans son âme, et elle fut, dans la dernière période de sa vie, une chrétienne aussi fervente que sa mère. Quelle brave Française aussi ! et quelle flamme de patriotisme en 1870 ! Elle a toutes les indignations, tous les espoirs surtout. Elle veut qu'on tue Bazaine, elle invoque Dieu et la Sainte Vierge, elle appelle avec une telle ferveur la délivrance qu'elle croit aux fausses victoires, à tous les faux bruits qui dépeignent les Allemands démoralisés. La capitulation de Paris la révolte. Mais elle espère toujours : elle a tant vu ! Elle a vu tant de choses s'abattre et disparaître en France depuis 1814, et la France toujours demeurer ! Elle conservera jusqu'au bout, malgré les défaites, malgré les hontes, une confiance inébranlable dans les destinées de ce pays à qui elle a donné tant d'enfants et la gloire pure de son nom. — Elle rendit son âme à Dieu le 9 février 1874.

Cette gloire qu'elle a donnée à notre littérature, elle n'en avait jamais rêvé. C'est pour cela peut-être qu'elle y a atteint si sûrement. Elle n'eût jamais songé d'elle-même à mettre son nom au bas d'une page imprimée ; on y a songé pour elle.

[1] C'est à cette période de tiédeur que se rapporte la vocation de son fils aîné Gaston (le futur Mgr de Ségur). Quand il lui annonça (1842) qu'il se consacrait à Dieu, elle en eut un chagrin qui toucha presque au désespoir. La comtesse Rostopchine avait beaucoup contribué à cette décision du jeune homme : venue aux Nouettes en 1838, elle fit par sa haute vertu une impression profonde sur Gaston, qui résolut de revenir à Dieu, qu'il négligeait, puis d'être prêtre. Mme de Ségur fut atterrée et voulut disputer son fils à Dieu ; mais lettres navrées, supplications multipliées, tout fut inutile : il persista. Plusieurs années durant, elle ne put s'empêcher de croire son fils le plus infortuné des hommes ; et parfois, quand elle allait le voir au séminaire, elle souhaitait qu'il fût mort ou mourant plutôt que prêtre et malheureux. — Voir la si touchante et si vivante biographie qui a été écrite de Mgr de Ségur par son frère le marquis de Ségur, sous ce titre : *Souvenirs et récit d'un frère*, gr. in-8 de 364 p., illustré de 23 gravures, 4 f., Paris, Retaux (et les deux volumes parus de la Correspondance du pieux prélat).

Fillette, maman et grand'maman, elle avait toujours aimé à conter des histoires : on la décida, très tard, à les écrire. Elle avait cinquante-sept ans quand elle commença. Elle avait très peur, et se demandait anxieusement si cela vaudrait quelque chose. Elle débute par les *Nouveaux Contes de Fées :* on envoie le manuscrit à « M. Hachette » : elle prie Dieu que M. Hachette goûte le manuscrit, puis elle le lit à ses enfants : on pleure, on rit, c'est un succès complet. Cependant M. Hachette n'a pas encore répondu ; elle se tourmente... Une fois lancée, elle ne s'arrête plus. Eveillée toujours à quatre heures du matin, elle se met à écrire à cinq, se lève à six, et continue. Et les lecteurs sont infatigables, eux aussi ; l'œuvre a été traduite dans toutes les langues civilisées. Et elle restera. Nos petits-neveux auront depuis longtemps oublié Madame Bovary ou Sapho, qu'ils verront leurs enfants palpiter de joie ou d'indignation ou de compassion devant ces types immortels du général Dourakine, ou du vilain Torchonnet, ou de Jean qui grogne, ou de pauvre Blaise, ou de la méchante madame Papofski, ou de madame Bonbeck, ou de la « malheureuse » Sophie (vraie autobiographie de l'auteur), ou d'Innocent et Simplicie, ou même du Cadichon des *Mémoires*, à qui Louis Veuillot a promis l'immortalité :

> J'ai passé un jour, écrit L. Veuillot le jour de Noël 1860, à lire les *Mémoires d'un Ane*, toute affaire laissée pour cela. Savez-vous que c'est très joli ? Il y a une imagination aimable, une bonne morale, une verve de récit très soutenue et très naturelle ; les enfants causent délicieusement, le principal personnage se tient dans une mesure parfaite. J'en ai fait mon compliment à l'auteur, et je n'ai pas tout dit pour n'avoir point l'air de vouloir exagérer. Voilà donc maman Ségur en train de mettre une gloire toute nouvelle sur ce vieux nom politique et littéraire. Elle enfoncera joliment le grand-papa ou la grand'mère qui a écrit tant d'histoires... Ses livres auront une bien autre durée et une bien autre popularité. Ils vivront par la grande qualité littéraire, celle qui fait vivre, le naturel.

Et ils vivront au cœur, non pas seulement des enfants, mais de tous ceux qui, comme Louis Veuillot, auront gardé, parmi les âpretés de la vie réelle et la gravité des choses, quelque chose au moins de leur âme d'enfant et qui verront d'autant plus clair, plus droit et plus ferme dans la vie qu'ils seront restés plus près de cette simplicité de l'enfance qui est l'idéal de l'Homme-Dieu et qui sera la condition *sine qua non* de notre admission au royaume des cieux, — la grâce que je vous souhaite. Ainsi soit-il.

AVIS PRATIQUES

Nous rappelons à nos correspondants que : 1° nous ne répondons pas aux lettres anonymes, 2° il faut écrire chaque question sur une feuille séparée, 3° mettre au bas de chacune son adresse complète et bien lisible, 4° joindre une bande imprimée de l'*Ami*.

Quand on nous écrit pour une question restée sans réponse, il est indispensable de nous rappeler la teneur de la question ; autrement, nous ne pouvons savoir où porter nos recherches.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. C. des Indulgences

I

4 février 1908.

Revalidation de toutes les admissions qui pourraient être nulles, pour quelque cause que ce soit, dans la confrérie du Mont-Carmel, jusqu'au 4 février 1908.

Beatissime Pater,

P. Præpositus Generalis Carmelitarum Discalceatorum ad SS. Pedum osculum provolutus, S. V. humiliter exorat, ut receptiones ad Confraternitatem B. M. V. de Monte Carmelo, quacumque ex causa usque ad hanc diem invalide peractas, benigne sanare dignetur. Et Deus, etc.

S. Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita, utendo facultatibus a SS. D. N. Pio Pp. X sibi tributis, petitam sanationem benigne concessit. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ e Secr. ejusdem S. C. die 4 februarii 1908.

S. Card. Cretoni, *Præfectus.*
D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secret.*

II

13 février 1908.

Une indulgence *toties quoties* applicable aux seuls défunts est attachée à la récitation des versets suivants :

℣ *Requiem æternam dona eis, Domine.*
℟ *Et lux perpetua luceat eis.*
℣ *Requiescant in pace.*
℟ *Amen.*

Saint-Office

17 mars 1908.

Le Saint-Office a condamné les ouvrages suivants :

Il Programma dei Modernisti, Risposta all'Enciclica di Pio X « *Pascendi dominici gregis.* » Roma, 1908.

Paul Bureau, *La Crise morale des temps nouveaux.* Préface de M. Alfred Croiset. Paris, s. d.

P. Saintyves, *La réforme intellectuelle du clergé et la liberté d'enseignement.* Paris, 1904.

Les Saints successeurs des dieux. Ibid., 1907.

Le miracle et la critique historique. Ibid., 1907.

Le miracle et la critique scientifique. Ibid., 1907.

Franc. Regis Planchet, *El absolutismo episcopal en la Republica mexicana. Apuntes para la historia.* Chihuahua, 1907.

La condamnation a été approuvée par le Pape le 18 mars 1908.

QUESTIONS

de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — On parle beaucoup ici du funeste effet du mauvais œil, c'est-à-dire du regard jaloux qu'on jette sur les biens ou la personne même du prochain qui attire notre envie. On prétend que ce regard envieux a pour effet, souvent, de ruiner ce bien, de nuire à cette personne ou du moins de porter quelque préjudice à celui sur lequel on le jette.

Des faits nombreux et avérés, dit-on, démontrent l'existence de cette mauvaise influence du coup d'œil. En voici un. Un vénérable prêtre (peut-être était-il à cette époque déjà évêque et organisateur d'une congrégation de missionnaires) rencontre un jour un homme qui a un œil bandé. Il lui demande s'il a l'œil malade. « Non, » dit-il... Enfin il lui avoue qu'il est obligé de bander cet œil parce qu'il fait du mal à ce qu'il regarde. Comme le susdit prêtre hésitait à le croire, l'homme lui propose un exemple : « Voyez-vous ce bel arbre devant vous ? dit-il. Eh bien ! tenez, » et il découvre son œil, jette son regard fatal sur l'une des branches, et aussitôt, atteste le prêtre vénéré qui rapporte cette histoire, la branche se dessécha.

Saint Liguori admet l'influence néfaste du mauvais œil, d'après un effet naturel. Il s'appuie sur saint Thomas. Mais le Docteur angélique ne paraît pas très clair sur ce sujet.

Qu'en pense l'*Ami du Clergé ?*

R. — Saint Thomas parle en effet du mauvais œil (P. I, q. 117, art. 3, ad 2), et il reconnaît que l'œil peut avoir une certaine puissance sur l'air ambiant, que cependant cela ne va pas très loin, mais que par un pacte et l'action du démon l'œil peut arriver à faire bien plus de mal qu'il n'en ferait sans cela.

Saint Liguori (n° 22) admet bien aussi avec les théologiens de Salamanque qu'une certaine fascination naturelle pourrait provenir de l'œil ; mais il ajoute avec les mêmes théologiens que la fascination qui irait jusqu'à nuire beaucoup, quand on regarde d'un œil envieux ce qui appartient à d'autres, est superstitieuse, ce qui veut dire que là où elle existe, elle vient du démon. Saint Liguori s'accorde donc parfaitement avec saint Thomas.

Tous les théologiens modernes admettent qu'il ne faut pas rejeter toute croyance aux maléfices opérés par l'aide du démon, parce qu'il y en a toujours eu et qu'il doit y en avoir encore ; mais qu'il faut bien prendre garde d'y croire trop facilement, d'autant plus que le démon a bien d'autres moyens maintenant de nuire aux âmes et de se les assujettir, et qu'en conséquence les maléfices sont rares à notre époque. Citons seulement Berardi (n° 260) :

In praxi observandum est quod casus veri maleficii, saltem apud nos, est valde rarus, ne dicam rarissimus. Equidem sæculis anteactis maleficia valde frequentia esse credebantur et theologi etiam gravissimi ita sentiebant. (Vide Salmant. et Croix). Hodie etiam eamdem opinionem rudes conservant, et summa facilitate tum hominum tum pecudum morbos maleficiis attribuunt. Equidem quod aliqua maleficia de facto accidant certissimum est, sed inter mille ex iis, quæ a rudibus prædicantur, maleficiorum casibus vix unus verus erit. Id patet non solum ex naturali morborum cursu et medicinarum efficacia, sed præcipue quia nostri missionarii fatentur quod quamvis innumeros cujuscumque generis peccatorum confessiones audiverint, casum sive viri sive mulieris verum maleficium exercentis nunquam invenerunt.

Génicot cite et adopte le sentiment de Berardi.

Nous croyons donc qu'il faut appliquer aussi cela aux faits nombreux dont parle notre correspondant. La croyance au *mauvais œil* est une

croyance populaire en certains pays, et parmi les faits que rapportent ceux qui y croient, les uns en grand nombre sont faux, et beaucoup d'autres singulièrement exagérés; mais il doit aussi s'en trouver quelques-uns de vrais, et en particulier nous sommes bien loin de vouloir nier le fait dont fut témoin le vénérable évêque loué par notre correspondant. Mais ni saint Thomas ni saint Liguori ne le regarderaient comme naturel, car un tel effet produit par le regard est un effet qui surpasse les forces ordinaires de l'œil, et Dieu qui l'a créé pour le bien n'a pas voulu lui donner une telle force pour le mal. Mais il a pu l'avoir en vertu d'un pacte que cet homme aurait fait avec le démon, ou encore d'un pacte qu'un autre aurait fait pour lui jeter ce sort, ce qui n'est pas impossible, quoique peu croyable. Il y a en effet, quoique rarement, des sorts jetés sur d'autres ; mais alors il faut que Dieu le permette, car le démon est bien loin de faire tout le mal qu'il voudrait faire, et il ne peut rien sans la permission de Dieu, et Dieu ne le permet que ou bien pour punir celui sur qui le sort est jeté, ou bien pour l'éprouver et le sanctifier et le faire mériter davantage. Nous avons vu nous-même une personne victime d'un maléfice dont elle a beaucoup souffert, mais qui a été pour elle la cause de bien des mérites.

Nous avons relaté dans notre n° du 12 mars de cette année, p. 256, ce que dit le décret du 4 avril 1900 sur l'origine du scapulaire du Sacré-Cœur.

M. l'abbé Salmon, ancien curé de Pellevoisin, complète ce renseignement en nous faisant savoir que le scapulaire du Sacré-Cœur se rattache à l'Archiconfrérie de la Mère de Miséricorde de Pellevoisin, dont les membres le portaient depuis 1878, avec l'autorisation de Mgr l'archevêque de Bourges ; qu'il fut présenté à Léon XIII par Estelle Faguette le 30 janvier 1900 ; que la demande d'approbation fut faite par le P. Lemius, procureur des Oblats de Marie-Immaculée ; que la S. C. des Rites y fit quelques modifications avant de l'approuver.

Le *Bulletin* de l'Archiconfrérie de Pellevoisin confirme ces détails, — sauf le second, dont il ne parle pas.

Pour obtenir la faculté de bénir et d'imposer le scapulaire du Sacré-Cœur, il faut s'adresser à M. le Supérieur des Chapelains de Montmartre ou à celui des Chapelains de Paray-le-Monial.

On nous prie d'insérer la rectification suivante :

Dans le n° 16 de l'*Ami*, p. 365, en réponse à une consultation sur les pouvoirs de bénir les rosaires, vous ajoutiez ces mots : « On verra en se reportant à cet endroit (1904, page 960) que cette concession n'existe pas pour le scapulaire du Mont-Carmel. » Votre collaborateur a oublié la déclaration faite par notre T. R. P. Général le 20 septembre 1905 et que l'*Ami* a insérée dans son n° du 12 octobre 1905, p. 919. Elle est absolument semblable à celle du R. Père Procureur Général des Dominicains, comme vous pouvez facilement le constater.

Vous nous obligeriez beaucoup en consentant à insérer de nouveau la rectification, tant pour la tranquillité des membres du clergé français munis des pouvoirs du scapulaire, que pour montrer l'uniformité dans la manière d'agir des Supérieurs Généraux des divers Ordres religieux.

Le R. P. Beringer nous envoie la note suivante, de laquelle nous le remercions très vivement :

Vous avez fort bien exposé la doctrine sur les crucifix pour le Chemin de la Croix, dans votre n° 9 du 27 février 1908. La concession faite au défunt card. Melchers est absolument sûre ; il l'avait reçue d'abord de Pie IX quand il était encore archevêque de Cologne, et Léon XIII l'a bien voulu confirmer pour lui seul, *durante vita*. Dans les derniers temps de sa vie on lui a apporté, à Rome même, une foule de crucifix pour cette bénédiction, et tous ceux qui en possèdent encore peuvent certainement en faire usage pour eux-mêmes.

Mais cette faculté extraordinaire ne fut plus accordée à aucun, que je sache, et c'est pour cette raison que je n'en voulus pas faire une expresse mention dans mon ouvrage.

Q. — Je vous serais reconnaissant de me dire si la Médaille miraculeuse ne doit pas, pour être conforme à l'apparition dont fut favorisée Sœur Catherine Labouré, représenter la Sainte Vierge avec une couronne de 12 étoiles autour de la tête ? C'est bien de cette manière que Marie s'est montrée à Sœur Catherine, comme le dit l'auteur du sermon sur l'Immaculée Conception, à la page 599 de l'année 1882 de l'*Ami*.

R. — 1° Nous empruntons à la 4e leçon de l'office de l' *Apparition de la Vierge immaculée de la Médaille miraculeuse* la description *authentique* de la médaille à *reproduire :* « Cudendi autem ea lex erat ex visu, ut in adversa fronte Deiparæ prostaret effigies, virgineo quidem pede serpentis proterens caput, manibus vero parulis subjectum terræ orbem radiis illustrans ; inscripta circum ea prece : *O Maria concepta sine peccato, ores pro nobis qui ad te confugimus*. Inesse autem in fronte aversa sacrosanctum Mariæ nomen debebat, eminente supra crucis signo, binis inferius adjectis cordibus, altero obsito spinis, altero ense transfosso. »

Ces leçons ont été approuvées par un décret de la S. C. des Rites du 23 juillet 1894 [1].

Il n'est nullement question d'étoiles dans cette description, de sorte que l'on peut conclure que la Médaille miraculeuse, pour être conforme au mo-

[1] *Analecta ecclesiastica*, 1894, p. 464. — *Nouvelle Revue théologique*, 1895, p. 152. — Mocchegiani, *Collectio indulgentiarum*, n. 789.

dèle indiqué dans les leçons du bréviaire, n'exige pas la présence de douze étoiles.

2o Qu'en est-il de la *réalité historique ?* — L'auteur du sermon de 1882 parle de douze étoiles dans la description qu'il nous fait de l'apparition : « Autour de la tête, dit-il, brillaient douze étoiles encore plus éclatantes que le fond de lumière sur lequel elles se détachaient. »

Nous avons sous les yeux une médaille miraculeuse qui porte douze étoiles au revers et justifie cette explication.

Par contre, d'autres auteurs ne parlent pas des douze étoiles dans la description qu'ils font de l'apparition.

« Une pieuse fiancée de Jésus, vouée au service des pauvres, dit l'abbé Lemarchal, eut une vision où lui apparut un tableau représentant la Sainte Vierge dans l'attitude qu'on appelle *Conception*. De ses mains étendues vers la terre s'échappaient des faisceaux de rayons d'un éclat éblouissant... Autour de l'image se voyait écrite en lettres d'or l'invocation : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous !* Quelques instants après, le tableau s'étant retourné, la religieuse y distingua la lettre M surmontée d'une petite croix et au-dessous les cœurs sacrés de Jésus et de Marie [1]. »

L'abbé Verry donne une description à peu près identique à la précédente : « Une religieuse novice dans une des communautés qui se vouent au soulagement des pauvres à Paris, crut voir dans une méditation un tableau représentant la sainte Vierge telle qu'elle est ordinairement figurée sous le titre de l'*Immaculée-Conception*. Elle crut également lire dans la même vision cette inscription tracée en lettres d'or autour du tableau : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous !* Enfin, il lui sembla distinguer sur le revers la lettre M surmontée d'une petite croix, et au bas les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie [2]. »

Mocchegiani adopte comme type la description donnée dans la leçon du bréviaire.

Quant au P. Beringer, il ne donne pas la description de la médaille miraculeuse, tout en lui consacrant plusieurs pages [3].

Q. — Le B. Humbert de Romans, 5e Maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, est mort en 1263, et fut enterré à Valence, en Dauphiné. On a découvert, il y a quelques années, une moitié de sa pierre tombale. Elle représente le B. Humbert ayant à sa droite un ange qui l'encense.

Je désirerais savoir si ce fait d'un ange qui encense un personnage se rencontre quelquefois, ou rarement, sur les pierres tombales du moyen âge, et quelle interprétation il faudrait donner à ce fait. S'agit-il là d'un symbole pour signifier les prières offertes à Dieu à l'intention d'un défunt, ou, au contraire, d'un signe de vénération, d'une sorte d'hommage rendu à sa sainteté ?

R. — Le B. Humbert de Romans n'a pas d'*attribut* dans l'iconographie chrétienne. Du moins on n'en fait aucune mention ni dans les *Petits Bollandistes*, qui donnent un abrégé de la vie du Bienheureux [1], ni dans Barbier de Montault [2] qui donne les attributs de *saint* Humbert, *abbé*, et non ceux du *Bienh.* Humbert de Romans. Remarquons toutefois que ce saint abbé est représenté avec l'ange qui imprima sur son front le signe de la croix.

Pour l'*encensoir*, on le rencontre assez fréquemment dans l'iconographie : nous en citerons quelques exemples pour permettre à notre correspondant d'interpréter la tombe du B. Humbert.

1o Saint Michel est représenté avec un *encensoir*, dont l'encens symbolise la prière du peuple chrétien, *habens thuribulum aureum in manu sua* [3].

2o Aaron est presque toujours représenté avec un *encensoir* à cause de ses fonctions *sacerdotales* [4]. On donne aussi à Samuel pour attribut l'*encensoir*, parce qu'il était *prêtre* [5].

3o Les saintes femmes au tombeau ont parfois des *encensoirs* pour y faire fumer l'encens [6].

4o Parmi les saints ayant l'*encensoir* pour caractéristique, on cite :

Saint Gérard de Czanad, qui porte un *encensoir* avec lequel il parfume l'autel de la Sainte Vierge, pour exprimer sa dévotion envers elle [7];

Sainte Marie-Madeleine qui est une des trois *myrrophores* [8];

Sainte Lutgarde, qui a un *encensoir* fumant à cause de ses prières continuelles [9].

5o Au portail septentrional de la cathédrale de Chartres, on trouve les personnifications de la béatitude céleste, au nombre de quatorze, sous la forme de femmes nimbées. Celle qui personnifie la *volupté* prise dans un bon sens, a pour attribut *un ange tenant un encensoir* [10].

6o Murillo, pour traduire ce texte du psaume : *Lauda, anima mea, Dominum,* a représenté saint Bonaventure, saint Louis de Toulouse et saint Bernardin de Sienne tenant leur *âme* à la main : cette âme offre au Christ un *encensoir* [11].

7o On représente la *Foi* lisant la Bible et accompagnée d'un ange l'*encensoir* à la main, pour montrer que sa lecture est une prière [12].

L'*Espérance* aussi a un *encensoir*, dont la fumée odorante monte comme un pieux désir [13].

[1] Lemarchal, *Paraphrase des Litanies de la Sainte Vierge*, 1868, t. II, p. 358.
[2] L'abbé Verry, *Manuel des Associations catholiques*, 1873, p. 336.
[3] Beringer, *Les Indulgences*, 1905, t. I, p. 520 et 710.

[1] T. VIII, p. 315.
[2] *Traité d'iconographie*, t. II, p. 351.
[3] *Ibid.*, p. 14.
[4] *Ibid.*, p. 47 et 59.
[5] *Ibid.*, p. 61.
[6] *Ibid.*, p. 161.
[7] *Ibid.*, p. 340.
[8] *Ibid.*, p. 374.
[9] *Ibid.*, p. 373.
[10] *Ibid.*, p. 192.
[11] *Ibid.*, t. I, p. 151.
[12] *Ibid.*, p. 197.
[13] *Ibid.*, p. 199.

L'encensoir et la *navette* sont donnés à la *Religion* comme attributs, en signe du culte [1]; à la *Dévotion* : « *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo* [2]; » à la *Prière liturgique* [3] et à l'*Eglise*, parce qu'elle prie et parfume l'autel [4].

8° Il est encore deux usages de l'*encensoir* en iconographie que nous devons signaler pour que notre étude soit complète.

Sous le pontificat de Clément XI (1700-1721) fut exécutée la mosaïque du baptistère de Saint-Pierre de Rome : aux quatre pendentifs de la coupole, les quatre nations sont assises sur les nuages, car le baptême leur a assigné une place au ciel. Chacune est caractérisée par le produit du sol, les mœurs et les usages des habitants. L'*Asie* est le pays de la lumière, de la rêverie et des parfums : elle se couronne de roses, et tient un *encensoir* fumant.

Le XVI^e siècle, qui, à Rome, a manifesté un goût très prononcé pour les allégories, a cru pouvoir personnifier les trois présents des mages en donnant à chacun un attribut spécial; l'*encens* se distingue par un *encensoir* fumant [5].

Q. — 1° Plusieurs personnes ayant reçu le scapulaire bleu sont sorties de l'église avant que le prêtre ait récité la formule : « Ego recipio vos ad participationem, *etc.* »

Leur admission dans la confrérie et à la participation aux indulgences attachées au port du scapulaire régulièrement reçu est-elle suffisante en disant que les paroles du prêtre s'adressent à tous ceux qui ont reçu le scapulaire ?

Il semble que non.

2° Ces personnes ne sont pas inscrites comme le demande la feuille de pouvoirs pour le scapulaire bleu pour celles qui ont vraiment été admises. Toute inscription ultérieure, même après un long temps, suffit-elle à leur assurer les avantages de la Confrérie ?

3° Quand on impose le scapulaire rouge de la Passion ou de la Sainte-Trinité ou le scapulaire noir, faut-il inscrire les noms des nouveaux associés et à qui faut-il les adresser ?

4° Quand on doit imposer le scapulaire brun ou bleu à un grand nombre de personnes, par exemple 100 ou 150, n'y a-t-il pas une formule unique ? Et à défaut de cette formule unique, ne peut-on pas réciter lentement la formule en imposant le scapulaire à toute une rangée de personnes ?

R. — Ad I. Dans les confréries de *scapulaires*, il faut, sous peine de *nullité*, l'emploi d'une formule de réception. On pouvait déjà le conclure des décisions du 24 août 1844 et du 18 août 1868 qui réclament, pour la *validité*, au moins les paroles substantielles de la bénédiction et de l'imposition du vêtement, et de la *réception* dans la confrérie.

La S. C. des Indulgences est plus explicite encore dans le décret du 27 avril 1887; elle déclare que la réception ne serait pas valide, si on se contentait d'un acte interne qui ne serait manifesté par aucune parole, et que cela doit s'entendre de tous les scapulaires :

« II. An receptio in confratrem valeat, si fiat simplici intentione concepta animo, ac nullis verbis adhibitis ? — III. An declaratio S. Congregationis de servandis substantialibus in adscriptione fidelium confraternitati B. M. V. de Monte Carmelo debeat etiam, atque eodem sensu, intelligi quoad cætera scapularia? — Resp. Ad II. *Negative*. — Ad III. *Affirmative* [1]. »

Il suit de là que l'admission est *nulle* pour toute personne qui n'était pas présente au moment où la formule de réception a été prononcée.

Pour y remédier, il est plus simple de recommencer la cérémonie, sauf pour la bénédiction du scapulaire qui est acquise.

Ad II. L'*inscription* est requise pour que l'on puisse *gagner les indulgences*, et non pour la validité de l'admission, à moins que ce soit le seul mode de réception.

Dans les confréries de scapulaires, l'inscription peut être faite par n'importe quelle personne et n'importe à quel moment [2].

Ad III. L'*inscription* est requise pour toutes les *véritables* confréries, comme sont les scapulaires de la Sainte-Trinité, du Mont-Carmel, de Notre-Dame des Sept-Douleurs, la *nouvelle* confrérie du Scapulaire de l'Immaculée-Conception, etc.

Une décision de la S. C. des Indulgences du 27 avril 1887 a déclaré que le scapulaire rouge de la Passion et le scapulaire *ancien* de l'Immaculée-Conception ne formaient pas des confréries : ce qui était déclarer qu'ils n'exigeaient pas l'inscription : « V. An suscipientes et gestantes scapulare cæruleum B. M. V. Immaculatæ, aut rubrum Passionis D. N. J. C. confraternitates constituant? — Resp. Ad V. *Negative* [3]. »

Lorsque des prêtres légitimement autorisés à cet effet reçoivent les fidèles dans les confréries en des lieux où ces confréries ne sont pas érigées canoniquement, ils doivent inscrire les noms des récipiendaires sur un registre privé, puis les envoyer, aussitôt qu'ils le pourront facilement, à une confrérie du même titre, afin que là ils soient portés sur le registre de la confrérie [4]. S'il s'agit de confréries d'Ordres, on peut envoyer les noms à un couvent de l'Ordre respectif, ou à la maison mère.

Les fidèles gagnent les indulgences dès que les noms sont inscrits sur le registre particulier du prêtre muni de pouvoirs. Pour lui, la S. Congrégation lui prescrit de les envoyer dès qu'il le peut facilement, sans lui préciser une date.

Nous ne pouvons donner ici les adresses de tous les Ordres religieux, mais il est facile à celui qui

[1] *Ibid.*, p. 204.
[2] *Ibid.*, p. 207.
[3] *Ibid.*, p. 210.
[4] *Ibid.*, p. 324.
[5] *Ibid.*, p. 121; — t. II, p. 121.

[1] Tachy, *Les Confréries*, 2e édition, n. 216. — Beringer, *Les Indulgences*, 1905, t. II, p. 74.
[2] Tachy, *Ibid.*, n. 255.
[3] Tachy, *Ibid.*, n. 221. — Beringer, *Ibid.*, p. 80.
[4] *Decreta authentica*, n. 428, ad I.

a des pouvoirs pour une ou plusieurs confréries de scapulaires de trouver le lieu où il devra envoyer les noms.

Ad IV. Lorsque plusieurs personnes se présentent pour recevoir le scapulaire, on ne récite la formule de *bénédiction* qu'une fois sur les scapulaires, en la mettant au pluriel.

La formule de *réception* se fait aussi pour tous au pluriel.

Pour l'*imposition* du scapulaire, elle doit être faite à chaque individu en particulier. On peut, si l'on veut, soit répéter pour chacun la formule au singulier, soit dire une formule unique au pluriel. Dans ce cas, la formule est dite soit immédiatement avant, comme le dit une décision de la S. C. des Indulgences du 18 juin 1898, soit immédiatement après, comme le veut le formulaire récent de la S. C. des Rites pour la bénédiction et l'imposition simultanée de plusieurs scapulaires.

D'après la décision du 18 juin 1898, si plusieurs personnes des deux sexes doivent être reçues dans la confrérie du scapulaire, il serait plus convenable de les partager en deux catégories, hommes et femmes, si la chose est possible, et de procéder à une double cérémonie pour l'imposition, en modifiant les mots suivant le sexe.

Quand on ne peut pas les séparer et que l'on doit faire une seule cérémonie, on se contente de dire : *Accipite hunc habitum* [1].

Q. — Comment reconnaître si une relique est authentique ?

R. — On distingue deux sortes d'authenticité : l'authenticité *historique* et l'authenticité *canonique*.

Sont authentiques au point de vue *historique*, les reliques qui appartiennent à un saint, et, dans un sens plus strict encore, celles qui appartiennent réellement au saint dont elles portent le nom. Par contre, ne sont pas authentiques celles qui sont fausses et, à certain point de vue, celles qui ont un faux nom.

Sont authentiques au point de vue *canonique*, celles qu'un jugement de l'Eglise a déclarées telles, et ne sont pas authentiques celles qui n'ont pas eu les honneurs de ce jugement.

Comme chaque évêque est juge dans cette question et qu'il n'est pas préservé par l'infaillibilité dans le prononcé de son jugement, il peut se tromper en déclarant que telle relique appartient à tel saint, ou même à un saint. Il s'ensuivra que l'authenticité historique ne se rencontrera pas avec l'authenticité canonique : mais il n'en résultera aucun dommage pour la foi des fidèles, dont les honneurs ne se portent pas précisément sur tel ou tel ossement, mais sur le saint à qui ils appartiennent.

Beaucoup de canonistes confondent, au détriment de la clarté, l'*authenticité* des reliques avec leur *approbation* : la première étant un jugement de l'intelligence sur la réalité d'un fait matériel, et la seconde une permission de rendre aux reliques un culte public. Cependant il y a une relation intime entre ces deux choses, l'évêque ne pouvant approuver que les reliques qu'il juge authentiques au point de vue historique. Néanmoins le concile de Trente impose aux évêques comme deux choses distinctes, la reconnaissance c'est-à-dire l'examen, et l'approbation : *recognoscente et approbante episcopo.*

La déclaration d'authenticité faite en apposant les sceaux de l'évêché sur un reliquaire, suffit pour que l'on puisse accorder à ces reliques un culte privé et un culte public [1].

Q. — Quand un décès survient dans une paroisse et que la sépulture a lieu dans une paroisse du voisinage :

1° La levée du corps est-elle obligatoire dans la paroisse du décès ?

2° Dans quelle paroisse doivent être payés par la famille les frais de sépulture (les tarifs variant beaucoup d'une paroisse à l'autre) ?

3° Comment doit s'en faire le partage entre les paroisses intéressées ?

R. — Ad I. Quand le défunt doit être inhumé dans une paroisse autre que celle du décès, le curé de cette dernière fait la levée du corps à la maison mortuaire ; il porte l'étole et préside le convoi jusqu'à l'église où doivent avoir lieu les funérailles. Le reste de la sépulture est présidé par le clergé de cette église jusqu'à la fin.

Si, pour une raison ou une autre, le cadavre ne peut être conduit à l'église qui a été choisie pour les funérailles, cette église retrouve au cimetière l'exercice de ses droits, lors même qu'elle n'y aurait aucune concession particulière, parce que dans ce cas « jura et privilegia quæ in ecclesia tumulante amplius exerceri non possunt, non sublata, sed translata quoad exercitium censentur in ipsis publicis cœmeteriis. » Dans ce cas, le curé qui a fait la levée du corps conduit le convoi mortuaire jusqu'à la porte du cimetière public ; là, le curé qui devait faire les funérailles reprend la présidence et termine les prières.

Tout cela découle de la décision de la S. C. des Evêques et Réguliers *in Compostellana*, du 1er août 1902 [2].

Ad II et III. Quand les funérailles sont partagées, c'est à la paroisse qui les termine à recevoir les honoraires, sauf à verser la quarte funéraire à la paroisse qui aurait dû les faire.

En France, les tarifs diocésains ont généralement prévu ce cas : il faut suivre leurs indications pour les sommes à percevoir et pour le partage entre les intéressés.

---

[1] Tachy, *Ibid.*, n. 212. — Beringer, t. I, p. 546.

[1] *Ami* 1900, p. 918.
[2] *Ami* 1903, p. 202.

Q. — 1° Dans la Congrégation où je suis aumônier, les sœurs n'ont pas plus tôt pris l'habit qu'elles sont presque toutes envoyées dans des maisons locales, hôpitaux ou écoles, pour y exercer un emploi, et pour voir, disent les supérieures, si elles seront aptes aux besoins et aux œuvres de la communauté. Que pensez-vous de cette situation ?

2° D'autre part, il y a des sœurs qui ont pris le saint habit depuis 3, 4, 5, même 6 ans, et qui ont été envoyées tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, et qui n'ont encore émis aucun vœu à l'heure qu'il est. Qu'en pensez-vous encore ?

R. — Nous allons rappeler quelques principes généraux sur le noviciat dans les maisons *approuvées par le Saint-Siège*. Ces règles s'appliquent aussi aux Congrégations *diocésaines*, puisque le Souverain Pontife a imposé aux Ordinaires de suivre les *Normæ* pour l'approbation des Instituts purement diocésains, par le *Motu proprio* du 16 juillet 1906.

I. Commencement du noviciat. — L'art. 71 des *Normæ* est ainsi conçu : « A momento susceptionis habitus decurrere incipit tempus pro novitiatu præscriptum in constitutionibus. » Voici la traduction de D. Bastien : « Le noviciat canonique commence avec la prise d'habit et celle-ci a lieu dans la maison du noviciat. En droit, prendre l'habit ou commencer le noviciat, c'est la même chose, et même commencer le noviciat s'exprime ordinairement en disant qu'on a pris l'habit [1]. »

Vermeersch exprime la même pensée dans des termes identiques : « Initium habet noviciatus, dit-il, ab induto habitu Congregationis in domo noviciatus [2]. »

II. Lieu du noviciat. — L'art. 76 des *Normæ* est ainsi conçu : « Noviciæ traducere debent integrum tempus novitiatus in domo ad hoc probata a S. Congregatione. »

Mgr Battandier fait remarquer que le temps passé hors du noviciat par les novices qui recevraient l'habit hors de la maison approuvée pour le noviciat, ne compterait pas pour la durée totale de cette épreuve [3]. « Le choix de la maison du noviciat, dit D. Bastien, doit être approuvé par la S. Congrégation et les novices doivent y passer tout le temps de leur profession [4]. »

Cela s'entend de la *première* année quand il y en a deux de prescrites par les constitutions : « Locus, dit Vermeersch, debet esse domus ad hoc probata a S. Congregatione, non mutanda sine beneplacito apostolico... Nec, per unum vel primum annum, licet alio loco probationem peragere. Per alterum annum (si duo noviciatui deputentur) ob graves causas permitti potest commoratio extra noviciatum. (Art. 74, 76, 88-90). [5] »

III. Durée du noviciat. — L'art. 72 des *Normæ* porte : « Unius vero anni *continui* et *integri* tempus absolute requiritur pro quolibet instituto ad *validitatem* professionis. »

1° L'année de noviciat doit être *complète*. « Cette intégrité du noviciat doit être prise mathématiquement, dit D. Bastien, en sorte que s'il ne manquait qu'une heure, et même moins, la profession serait invalide. Les *Normæ*, exprimant l'opinion commune des auteurs et la doctrine constante du Saint-Siège, disent *absolute requiritur*. S'il se rencontre une année bissextile, le noviciat doit compter un jour de plus, c'est-à-dire 366 [1]. » Battandier [2], Vermeersch [3], Wernz, etc. [4], parlent dans le même sens.

2° L'année du noviciat doit être *continue*, c'est-à-dire non interrompue. — « Actuellement, dit Battandier, la S. Congrégation considère une interruption de 24 heures, même pour une cause urgente, même revêtue de l'approbation du supérieur, comme brisant la continuité du noviciat. Il faut, dans ce cas, le recommencer, si l'on n'obtient point un indult, qui du reste se refuse bien rarement [5]. »

Tout en trouvant cette interprétation *excessive*, les auteurs engagent à suivre le parti *le plus sûr* à raison de l'*invalidité* de la profession qui est en cause : « *Oportet* sane superiores in hac re *tutiorem* sequantur sententiam, » dit Vermeersch [6], qui est suivi par Bulot [7], Timothée [8], Ardn [9], Wernz [10], etc.

3° Les supérieurs n'ont aucun droit pour abréger la durée du noviciat : « Tempus noviciatus, dit l'art. 75 des *Normæ*, in constitutionibus statutum a moderatricibus imminui non potest. » Il faut pour cela le concours du Souverain Pontife, fait remarquer Battandier [11]. — « C'est une conséquence de l'approbation des constitutions, dit D. Bastien, qui ne permet aucunement aux supérieurs de dispenser des prescriptions y inscrites [12]. »

IV. Occupations du noviciat. — L'art 73 des *Normæ* porte : « Annus novitiatus, ubi unicus est, dicari omnino debet sub directione magistræ novitiarum, formationi spiritus, studio Constitutionum... Propterea novitiæ applicari non debent studiis litterarum aut artium, nec exterioribus operibus Instituti. »

« Ce passage des *Normæ*, dit Battandier, résumant toutes les animadversions antérieures, nous enseigne que le novice doit entièrement être

[1] D. Bastien, *Directoire canonique*, 1904, p. 70, n. 116.
[2] Vermeersch, *De Religiosis Institutis et Personis*, t. II, n. 48, p. 134.
[3] Battandier, *Guide canonique*, 1905, n. 131, p. 102.
[4] D. Bastien, *Directoire*, n. 125.
[5] Vermeersch, *De Religiosis Inst.*, t. II, n. 52.

[1] D. Bastien, *Directoire*, n. 119.
[2] Battandier, *Guide canonique*, 1905, n. 104.
[3] Vermeersch, *De Religiosis Institutis*, t. II, n. 50.
[4] Wernz, t. III, n. 635, note 255.
[5] Battandier, *Guide*, n. 106, p. 84.
[6] Vermeersch, *De Religiosis institutis*, t. II, n. 51.
[7] Bulot, *Theologia moralis*, 1905, t. II, n. 136.
[8] Timotheus, *Theologia moralis universa*, 1905, t. III, n. 574.
[9] Ardn, *Die kirchlichen Rechtsbestimmungen für die Frauen-Congregationen*, p. 116.
[10] Wernz, t. III, n. 635, notes 259 et 260.
[11] Battandier, *Guide*, n. 104.
[12] D. Bastien, *Directoire*, n. 121. — Cf. Vermeersch, *De Religiosis Institutis*, t. II, n. 50, p. 135.

occupé pendant la première année du noviciat à sa propre sanctification et à sa formation intérieure suivant les constitutions de l'Institut. On ne doit pas l'employer à des œuvres extérieures, sous prétexte de le dresser aux travaux de l'Institut et des œuvres qui seront son occupation [1]. »

V. Fin du noviciat. — 1° L'art. 75 reconnaît aux supérieurs la faculté de prolonger de trois mois le noviciat pour des cas particuliers et avec une cause juste : « Ex justa causa, et cum voto deliberativo Consilii Generalis, prorogari potest in casibus particularibus, sed *non ultra tres menses.* »

2° Le temps fixé par les constitutions pour la durée du noviciat, et, dans les cas particuliers, la prolongation *non ultra tres menses* dont il vient d'être question étant terminée, le novice doit être admis à la profession ou renvoyé dans sa famille. « Le novice, dit Battandier, a droit à une solution, et celle-ci ne saurait être que, ou l'admission, ou le renvoi, comme n'étant point apte à la vie de communauté. Cette admission est un *droit* pour le novice qui a donné satisfaction, et l'admettre est non seulement une question d'équité, mais l'effet naturel d'un contrat implicite librement consenti entre l'Institut et le novice [2]. »

— Ces principes généraux étant exposés, nous en déduisons la solution de vos cas.

Ad I. Les *Normæ* exigeant absolument pour la *validité* de la profession une *année complète et continue* de noviciat dans la maison du noviciat, toutes les religieuses qui n'ont pas rempli cette condition se trouvent avoir fait une profession *nulle*, laquelle ne peut être revalidée qu'après une dispense du Saint-Siège. C'est aux supérieurs, qui sont cause de la situation, à faire les démarches nécessaires pour cela.

Ad II. En refusant les vœux à des novices qui ont terminé leur noviciat et sont jugées aptes à servir l'Institut, les supérieurs posent un acte gravement coupable contre les prescriptions des statuts et les droits acquis des novices en question. Comme réparation, ils sont tenus à hâter le plus possible la profession.

Q. — Pierre avait vendu un morceau de terre à Paul pour 2.000 fr. ; le prix a été déjà reçu et l'acte a été fait avec un plein consensentement des deux côtés ; mais il n'a pas passé devant la loi. Un an après, Pierre a voulu reprendre et il a repris de fait son terrain pour le vendre à Jacques qui paiera 600 fr. de plus.

Paul fut obligé donc de reprendre son argent et de laisser la terre qu'il avait récoltée et possédée durant une année complète. Il était sûr que s'il venait à réclamer devant le tribunal, sa cause serait perdue, étant donné que le contrat ne porte pas la signature du gouvernement.

Il est connu de tous dans notre pays qu'un contrat, tel que celui dont il est question ici, reste toujours invalide, tant qu'il n'est pas connu par la loi ou qu'il n'est pas signé par le gouvernement.

Pierre ayant la conscience chargée vient se confesser et demande s'il pouvait garder les 600 fr. gagnés ; ou s'il avait mal agi, il est prêt à réparer le tort qu'il aurait fait à son prochain.

R. — Si la chose s'était faite en France, ou même, croyons-nous, dans n'importe quel Etat de l'Europe, à l'exception peut-être de la Turquie, la seconde vente serait invalide, ou au moins pour la valider il faudrait obtenir du premier acheteur son consentement, et il y aurait obligation de conscience de l'indemniser de tous les dommages qu'il aurait subis par suite de cette indélicatesse.

Voici en effet notre Code civil : « *Art. 1582.* La vente est une convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose et l'autre à la payer. Elle peut être faite par acte authentique ou sous seing privé. — *Art. 1583.* Elle est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé. » A plus forte raison par conséquent quand la chose a été publiquement livrée et le prix payé. C'est qu'en effet trois éléments sont seuls essentiels au contrat de vente : un objet, un prix et l'accord de deux volontés.

Donc chez nous Pierre ayant vendu à Paul qui y consent un morceau de terre pour 2.000 fr., comme il y a les trois éléments essentiels au contrat de vente : l'objet, c'est-à-dire le morceau de terrain convenu, le prix, c'est-à-dire 2.000 fr., et l'accord libre des deux volontés à ce sujet, le terrain serait à Paul même avant qu'il en ait pris possession réelle et qu'il l'ait payé, à plus forte raison après qu'il l'aurait payé et cultivé ; et Pierre ne pourrait le reprendre malgré Paul sans une injustice criante, et toute vente subséquente serait nulle de plein droit.

Il est vrai que l'art. 1341 pose une restriction : « Il doit être passé acte devant notaires, ou sous signature privée, de toutes choses excédant la somme ou valeur de 150 fr., même pour dépôts volontaires ; et il n'est reçu aucune preuve par témoins contre et outre le contenu aux actes, ni sur ce qui serait allégué avoir été dit avant, lors ou depuis les actes, encore qu'il s'agisse d'une somme ou valeur moindre de 150 fr. » Il n'est pas difficile de concilier ces différents articles. L'écrit n'est aucunement nécessaire pour la validité de l'acte lui-même, mais seulement au point de vue de la preuve devant les tribunaux, qui n'admettraient point la preuve testimoniale pour une vente excédant le prix de 150 fr. ; et l'acte écrit nous semble alors exigé surtout à raison de l'impôt à payer, pour la translation du domaine. — Mais il importe de distinguer entre un acte qui est *nul* par défaut des formalités requises et un acte qui n'est *pas prouvé* : le premier ne peut produire aucun effet, fût-il reconnu par les parties, tandis que le second est toujours valable en soi et

[1] Battandier, *Guide*, n. 115. — Cf. D. Bastien, n. 118 ; — Vermeersch, *De religiosis Institutis*, t. II, n. 56.

[2] Battandier, *Guide*, n. 117-118. Cf. D. Bastien, n. 122.

devant la conscience, et est même susceptible d'être prouvé par l'aveu de la partie adverse ou le serment.

Donc, dans notre cas, si Pierre avait repris son champ pour le revendre à Jacques 600 fr. de plus qu'il ne l'avait vendu à Paul, et niait l'avoir vendu à celui-ci, en supposant que la vente n'ait point été faite par un acte écrit, comme alors la preuve par témoins n'est pas admise, la seconde vente, quoique nulle en soi, pourrait passer extérieurement comme valable, si elle était faite par un acte écrit; mais Pierre serait tenu en conscience d'indemniser Paul pour tout le tort qu'il lui a causé, et s'il obtenait ainsi son désistement la seconde vente pourrait devenir valide de tous points.

Mais pour le cas qui nous est posé, nous ne sommes pas en France, ni même en Europe : nous sommes en Syrie, et nous n'en connaissons pas assez les lois pour nous prononcer avec une certitude complète. Voici cependant ce que nous pouvons dire. Si la signature de celui qui représente là-bas le gouvernement équivaut simplement à ce que serait chez nous l'acte notarié ou sous seing privé, la première vente n'en aurait pas moins été valide, puisqu'elle contenait ses trois éléments constitutifs, et alors la seconde ne l'aurait été qu'extérieurement, et Pierre serait obligé d'indemniser Paul de tous les dommages qu'il a subis, et si Paul voulait bien se désister, la seconde vente serait valide sous tous les rapports. Et vraiment nous sommes porté à croire qu'il en doit être ainsi, puisque la vente ayant été faite avec le plein consentement des deux parties, Paul a payé le terrain vendu et l'a cultivé, non comme locataire, mais comme propriétaire : ce qu'il n'aurait pas fait, s'il ne l'avait pas cru entièrement à lui.

Si au contraire les lois établissent formellement qu'il n'y a pas vente réelle, tant que le préposé du gouvernement n'a pas donné sa signature, et que jusque-là le vendeur reste toujours absolument maître de reprendre l'objet vendu en rendant seulement le prix payé, ou si même il en était ainsi par un usage universellement reconnu et ayant force de loi, alors le vendeur ne devrait rigoureusement pas d'autre indemnité que la remise du prix payé. — Si enfin il y avait des doutes à ce sujet, et que les choses ne fussent pas parfaitement claires, nous conseillerions aux deux parties pour la tranquillité de leur conscience, surtout de celle de Pierre, de choisir d'un commun accord un arbitre consciencieux, connaissant bien les lois et les usages du pays, et de s'en remettre pleinement à sa décision et alors Pierre donnerait, s'il en jugeait ainsi, l'indemnité que fixerait l'arbitre.

TABLES GÉNÉRALES de la Deuxième Série de l'**Ami du Clergé** : un vol. in-4° de 592 p. sur 2 col., 6 fr., *franco* 6 fr. 80. En vente à nos bureaux.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Quelques figures de femmes aimantes ou malheureuses, par T. de Wyzewa. — In-8 écu de 418 pages, illustré, 5 francs. — Paris, Perrin.

Femmes inspiratrices et Poètes annonciateurs, par Ed. Schuré. — In-12 de x-368 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

Vie et caractère de Madame de Maintenon, par E. Pilastre. — In-8 de 184 pages, illustré, 5 francs. — Paris, Alcan.

I. — M. de Wyzewa dédie son livre à son épouse, *tibi, Margaritæ meæ!* C'est bien un livre de famille en effet. *Aimantes ou malheureuses!* En famille il faut aimer, et il y a toujours à souffrir aussi. L'amour, en ce monde, ne va pas sans la souffrance ; et il a besoin de la souffrance, acceptée ou embrassée, pour s'épurer. On aurait pu inscrire aussi, au frontispice de ce livre : *Aimantes* ET *malheureuses!* Car elles ont toutes été aimantes, même les deux ou trois qui furent des scélérates, comme cette Anne de Boleyn; et, même à celles-là, le malheur qui a brisé leur vie ébauche au moins une auréole de sympathie, suivant le beau vers que M. de W. cite quelque part :

> Et c'est être innocent que d'être malheureux !

Elles sont vingt ou vingt-deux, dans cette galerie, — dans ce reliquaire, pourrait-on dire. Car, devant ces mystères d'âmes malheureuses, M. de Wyzewa se met au cœur quelque chose de la vénération que l'on porte aux reliques. Je ne crois pas que, parmi les critiques de notre âge, il en soit un seul qui mette, à dérouler les replis du cœur humain, autant de délicatesse chrétienne et de pénétration miséricordieuse. Nombre de ces études ont paru déjà dans les Revues ; nous en avons présenté plusieurs à nos lecteurs (l'an dernier encore, p. 137, cette exquise Marie de Modène, la femme de Jacques II d'Angleterre, dont Bourdaloue disait : « Je ne connais personne d'aussi saint »); nous aurions aimé à les présenter toutes, si l'espace ne nous avait manqué. Ce sont des physionomies où il y a tant à apprendre! Elles ont, la plupart, tenu une place en évidence sur la scène du monde : mais, comme toute mise en scène disparaît dès que l'on écarte un peu le vernis superficiel des cours ou des milieux de lettres! Comme elles se retrouvent femmes! Profils de reines comme les six femmes d'Henri VIII, ou Marie Stuart, ou Marie de Modène, ou la reine d'Etrurie, ou Caroline-Mathilde de Danemark, ou Sophie-Dorothée de Hanovre; profils de femmes de lettres ou de femmes d'écrivains, comme Elisabeth Browning, ou Mme Carlyle, ou Jeanne Eckermann, la « Victime de Gœthe », ou Fanny Burney, ou Christine de Northumberland, ou Mary Wollstonecraft, « la mère du féminisme », celle qui la première a prêché la guerre des sexes, la révolte de la femme contre le joug de l'homme (née 1759, aux environs de Londres, † 1797); profils de grandes dames ou de bourgeoises : — on les reconnait toutes, pour les avoir rencontrées plus d'une fois dans la vie : mais on ne les connait jamais assez, car, comme le dit M. de Wyzewa de Mme Walewska : « L'âme des belles Polonaises est une petite boîte trop compliquée pour que personne puisse jamais être sûr d'en avoir bien vu tout le fond ». — Et il y a tout intérêt, non seulement historique, mais pratique aussi, à méditer devant des physionomies même aussi perverses que le fut Anne de Boleyn, la mère de la Réforme anglicane :

« Il y a dans le regard caressant et troublant des grands yeux noirs, dans le sourire pincé de la bouche, et dans tout l'ensemble de la physionomie, quelque

chose à la fois de lascif et de vipérin, qui doit avoir tout de suite captivé, fasciné une nature aussi grossièrement sensuelle que celle d'Henri VIII. C'est un de ces visages qu'on n'oublie point, dès qu'on les a vus, et dont on a l'impression que leur charme malsain est fait surtout de la réunion de tous les vices, fondus et combinés là en un mélange de choix. »

Onze portraits en photogravure, hors texte, et admirablement reproduits.

II. — Ce que M. de Wyzewa trouve dans la femme, c'est d'abord la femme, l'éternel cœur féminin, flottant de l'amour à la douleur, c'est-à-dire en somme l'éternelle humanité. Et c'est un spectacle qui, pour s'inspirer de la réalité, n'a, sous sa plume, rien que d'élevé et d'élevant.

M. Schuré est fortement teinté d'idéalisme, et d'un idéalisme qui perd trop aisément contact avec les choses réelles. En religion, en philosophie, il nous emporte sur des cimes d'où tout horizon précis se brouille. En féminisme il fait de même. Lisez plutôt ces lignes de son nouveau volume :

« L'amour — et j'entends ici l'amour entre l'homme et la femme — évolue comme tout le reste. Sans abandonner son rôle essentiel et sacré d'épouse et de mère, la femme moderne tend de plus en plus à devenir la collaboratrice de l'homme dans son action multiple. Lorsqu'elle s'élève au rang d'inspiratrice, son rôle est plus conscient, plus voulu, plus actif qu'autrefois... La passion, qui d'habitude enfante le désordre, devient alors harmonie et enfante la beauté... La fusion complète de l'homme et de la femme, différenciés mais joints en un tout organique, constituera un être nouveau et une puissance sociale d'une force incalculable. »

Laissons ces imaginations. Chez une Ellen Key (que M. Schuré semble citer avec sympathie), elles sont criminelles; chez M. Schuré elles ne cessent pas d'aller de pair avec une grande élévation d'âme.

Les trois figures de femmes qui occupent la première moitié de ce volume, Mathilde Wesendonk, Cosima Liszt et Marguerite Albana, ont été, certes, trois types de femmes-inspiratrices, et certes aussi, plus à plaindre qu'à blâmer : mais de quelles étranges inspirations elles ont été la source ! Les deux premières ont rayonné dans l'orbite de Wagner (on a parlé longuement ici, en 1905, p. 478-482, du cas de Mathilde Wesendonk, et du *Tristan et Ysolde* qu'elle a inspiré à Wagner, musique diabolique, épopée de l'adultère et glorification de la passion; et quant à Cosima Liszt, Mme Wagner, elle était fille de Liszt et de la comtesse d'Agoult et a joué, dans la création et la propagation de l'œuvre wagnérienne, un rôle comparable au rôle du roi Louis II de Bavière et de ce Liszt son père dont nous avons dit la désordonnée existence, *Ami* 1903, pages 495-497).

Marguerite Albana (née 1831, † 1887) est connue surtout dans le monde de la théosophie, de l'occultisme, du pseudo-mysticisme. Grecque de Corfou, elle a été une grande voyageuse et s'est promenée de Grèce en Inde et en Italie, où elle aimait à vivre dans l'entourage habituel de la société cosmopolite de Rome et de Florence. Elle a été grande voyageuse surtout dans le monde des idées et des expériences religieuses. Tous les arts, poésie, musique, peinture, l'histoire, la science, l'occultisme, l'ont fascinée tour à tour, sans que jamais une de ces passions ait détruit les autres. Toute sa vie elle a cherché le Beau à travers l'Amour, mais le Beau de Platon, une Beauté immatérielle et transcendante qu'elle poursuivit d'un toujours irrésistible élan sans pouvoir l'étreindre, une Beauté où elle trouvât la conquête de la Vérité centrale, de la Lumière souveraine qui éclaire tous les royaumes de la Nature et de l'Esprit et donne la synthèse de la vie. Elle ne voulait pas la mort des religions, mais leur vie, leur renouvellement par l'explication scientifique des mystères, par la religion intérieure : — « Crois au Divin qui est en toi, et puis prête l'oreille au fleuve de la Vie »... On a plus d'une fois l'impression, en feuilletant ces pages de M. Schuré, de lire un exposé du modernisme. Elle était, cette femme, une âme extraordinairement communicative. Elle fut une « inspiratrice ». Elle le fut surtout pour M. Schuré lui-même, qui l'a connue plus intimement que personne et qui lui doit le meilleur de son mysticisme. On n'a pas de peine à le croire quand il nous dit, sur un mode un peu lyrique, l'élévation et la beauté et la bonté de cette âme.

Ce qu'est ce mysticisme de M. Schuré, nous l'avons indiqué ailleurs. Il a écrit des chapitres révélateurs de ce renouveau d'occultisme où il voit un phénomène d'une portée incalculable pour l'avenir. Lui aussi, il est incontestablement une noble et grande âme. Il ne connaît pas la vérité, et ses livres sont, pour la plupart, dangereux; mais il mérite de la trouver, et l'on ne peut lui refuser une profonde sympathie, jusqu'en ses plus singulières imaginations.

La II^e partie du volume est intitulée : *Poètes annonciateurs*. Mis à part les deux premiers chapitres qui ne se rattachent que de loin aux préoccupations mystiques de l'auteur et qui d'ailleurs sont très beaux *(L'idée messianique dans la poésie polonaise*, et *Charles de Pomairols*, ou psychologie de l'amour paternel), elle est, elle aussi, cette II^e partie, de portée religieuse; elle nous montre, dans le brusque retour au mysticisme qui a marqué le dernier quart du XIX^e siècle, le présage d'un nouveau concept de la vie et de la destinée humaine.

M. Schuré y étudie trois poètes « d'aurore et de crépuscule » : une athée, Mme Ackermann, qui a poussé l'athéisme à ses dernières limites et qui en exprime le désespoir tragique avec une puissance inégalée; — un mystique chrétien, l'abbé Louis Le Cardonnel; — enfin, un théosophe, Alexandre Saint-Yves, qui montre en quelques exemples fort beaux l'application féconde de l'intuition occulte et de la science mystique transcendante à la poésie.

III. — Si une femme a jamais mérité le nom d' « inspiratrice », ce fut bien Mme de Maintenon. On montre à Fontainebleau la chambre où elle habitait, tout proche de la salle du Conseil, afin que Louis XIV pût faire prendre plus commodément son avis, disant à ses ministres : « Allons consulter *la raison*. » On n'en dira jamais autant des inspiratrices modernes, du moins de celles que l'on décore de ce vocable.

Mme de Maintenon a été fort calomniée, par ses contemporains d'abord qui ne lui pardonnaient pas sa roture, par les gens ensuite de la Régence et les philosophes du XVIII^e siècle qui ne lui pardonnaient pas sa piété sincère et l'influence heureuse qu'elle prit sur Louis XIV. Le XIX^e siècle s'est montré plus équitable, après que Th. Lavallée eut commencé (en 1854) la publication de ses écrits dans leur texte authentique; et depuis, une quantité d'études, sorties la plupart de milieux universitaires, sont venues lui rendre justice. Même en ces dernières années, un éminent dominicain, le P. Libercier, a vulgarisé, en une série d'opuscules, le meilleur des vues de Mme de Maintenon sur la vie chrétienne, sur la piété, sur l'éducation.

M. Pilastre s'est-il proposé de verser de nouvelles pièces dans le procès ? Non. Il nous avertit lui-même qu'on trouvera dans son livre, — dans son recueil plutôt, — fort peu de pièces inédites. C'est un recueil en effet que ce travail, — le recueil des opinions formulées sur Mme de Maintenon par ses contemporains et par la postérité. C'est presque un inventaire. Il dit le pour et le contre, et finalement résume le débat. Il veut être impartial; mais je ne sais pas si c'est être impartial que de rafraîchir d'antiques calomnies auxquelles personne ne prête plus attention. De ce point de vue, son livre retarde un peu; et l'on n'y prendrait pas une idée exacte de l'état actuel de la critique.

Tel qu'il est, et à titre de documentation, il est fort intéressant, écrit avec simplicité et conscience. On y pourra même prendre une leçon d'équité; car rien n'est mieux fait pour révolter toute âme honnête que le spec-

tacle de l'acharnement qui a été déployé contre cette femme. Et l'on y prendra une leçon aussi du peu de cas qu'il faut faire des jugements des hommes. — Illustration luxueuse, d'après des gravures du temps; reproduction d'une lettre autographe de Mme de Maintenon au duc de Richelieu.

Ketteler, par G. Goyau. — In-12 de XLVIII-290 p., 3 fr. 50, *franco* 4 fr. — Paris, Bloud.

SPINOZA. **Œuvres,** traduites et annotées par Ch. Appuin. — Tome I, in-12 de 572 p., 3 fr. — Paris, Garnier.

Michelet, ses amours et ses haines, par Nerthal. — In-12 de 199 p., 3 fr. — Paris, libr. des Saints-Pères.

L'Intelligence des fleurs, par Maurice Maeterlinck. — In-12 de 315 p., 3 fr. 50. — Paris, Fasquelle.

I. — Le *Ketteler* de M. Goyau fait partie de la collection *La Pensée chrétienne*. C'est en dire le caractère, et qu'on y trouvera, non point une biographie, mais la pensée elle-même de l'illustre évêque, présentée en une série de chapitres ou de textes fort harmonieusement groupés.

Cinquante pages compactes de préface, que personne ne trouvera trop longues et qui sont solides et serrées comme tout ce qui est signé de M. Goyau, nous exposent la place capitale, de tout premier ordre, que Ketteler a remplie dans l'histoire de la sociologie chrétienne. C'est Ketteler qui, lors des troubles de 1848, tout autrement violents en Allemagne qu'en France et comparables là-bas à ce qu'avait été chez nous 1789, — c'est Ketteler qui, alors encore simple curé de campagne et député au Parlement de Francfort (il sera curé de Ste-Hedwige de Berlin en 1849 et évêque de Mayence en 1850), a orienté décisivement les catholiques allemands sur le terrain social et les a préparés à conquérir ainsi, par leur action sociale et par leur pénétration profonde des masses populaires, l'ascendant grâce auquel ils pourront aborder victorieusement ensuite la politique active et faire face au chancelier de fer et à son *Kulturkampf*.

Ketteler a beaucoup écrit. Les morceaux que l'on nous donne ici de son œuvre sont répartis sous cinq chefs principaux : 1° *L'Eglise et les temps nouveaux :* la leçon de 1848, le formalisme conservateur et la réalité vivante, les devoirs de la noblesse, etc.; — 2° *L'Eglise et les diverses variétés d'absolutisme :* allégresse de l'Eglise à l'avènement de la liberté : liberté politique, liberté religieuse, liberté de l'Eglise; — 3° *L'Eglise et le problème de la propriété;* — 4° *L'Eglise et la question ouvrière;* — 5° quelques pages de *Politique sociale*.

Sur quelques points, surtout dans les thèses générales sur la liberté et l'autorité, ou encore dans les gloses sur les conditions de l'infaillibilité, la pensée de Ketteler est un peu embarrassée et appellerait des précisions. Mais, pour tout ce qui touche à la question sociale, c'est un homme de génie, un initiateur : sa place est marquée aux premiers rangs dans l'histoire du développement et du rajeunissement de la *Pensée chrétienne* au XIXe siècle.

II. — Avec Spinoza nous sommes aux antipodes de la pensée chrétienne, puisque Spinoza fut disciple de Descartes et père du panthéisme moderne. Disciple de Descartes, mais procédant avec une rigueur de logique que personne n'a dépassée, il est un exemple saisissant des ravages que cause dans une cervelle humaine un principe faux. Il n'a pas eu de succès de son vivant, au XVIIe siècle, ni au siècle suivant : il fallait que le monde passât d'abord par le sensualisme du XVIIIe siècle, qui a frayé la voie au panthéisme (suivant une remarque du célèbre professeur de Louvain, Moeller) : pour le sensualisme, rien n'existe que la matière, et la matière est tout ; pour le panthéisme, Dieu est tout, et rien n'existe en dehors de Dieu : pas de substance créée. N'est-ce pas la même chose ?

La nouvelle traduction qui est annoncée, sera complète en trois volumes.

Ce tome I contient le *Court traité de Dieu, de l'homme et de la santé de son âme* (écrit en hollandais), le *Traité de la Réforme de l'Entendement*, les *Principes de la philosophie cartésienne*, et les *Pensées métaphysiques* (sur les attributs de Dieu), c'est-à-dire ce que l'on peut appeler les œuvres de jeunesse de Spinoza, tous ces écrits étant antérieurs certainement à 1663.

Tous les professeurs de philosophie ont pratiqué Spinoza, puisque Spinoza commande toute une direction de l'évolution philosophique moderne. Et le panthéisme est plus facile à étudier et à pénétrer ici que partout ailleurs, grâce à la clarté dont fut épris Spinoza. Il procède volontiers par aphorismes brefs et numérotés, enchaînés avec une rigueur de logique implacable, — logique invincible si l'on a eu le malheur d'admettre la série de définitions et de principes qui sont à la base du système et qui n'ont jamais été démontrés ni par Spinoza ni par d'autres. — On peut croire d'ailleurs à sa parfaite sincérité ; il était juif et ne connut pas la vérité chrétienne. On dit qu'il mena une vie d'ascète ; et son style n'est pas pour y contredire.

III. — *Michelet, ses amours et ses haines*, ne prétend pas à être une étude complète sur Michelet, mais le fera connaître nonobstant bien mieux que de lourds volumes de critique. Et ce, sans blesser la pudeur, ce qui est méritoire quand on parle de Michelet. — Sans colère non plus, sans airs de polémique, presque avec pitié ; et quelle pitié que de voir en effet une si riche nature gaspiller des dons merveilleux dans des rêveries insensées ou les traîner dans la scatologie !

Les « amours » de Michelet, ou ce qu'il appelait ses amours, c'est le Peuple, la Patrie, la Nature, la Femme.

Ses « haines », sa haine unique, c'est le christianisme, c'est l'Eglise, c'est la civilisation chrétienne, c'est le concept chrétien de la vie, anti-peuple, anti-patrie, anti-nature, anti-femme... Ce chapitre est le meilleur du livre, le plus « pitoyable » aussi pour la grande intelligence qui avait fini par ne se nourrir que d'hallucinations.

A cette étude sur Michelet, qui tient en 150 pages, on a ajouté un gentil chapitre sur les *Contes* de Perrault, et un pétillant portrait de Beaumarchais, de son caractère et de sa vie *d'après la profession de foi qu'il nous envoie par l'entremise de Figaro*.

IV. — *L'Intelligence des fleurs* est un mauvais livre, comme tout ce qui est de Maeterlinck (sur Maeterlinck, voir *Ami* 1905, p. 852-853). Nous le signalons ici, parce qu'il est très lu dans le monde des dames qui jouent à la distinction et s'extasient devant les aspirations si « religieuses » d'un de leurs auteurs favoris.

Il est mauvais, au double point de vue de la morale et de la foi.

Le sujet en est ce que dit le titre. Car ce n'est point une métaphore que songe à faire Maeterlinck quand il parle de l' « intelligence » des fleurs. C'est chez lui une méthode, une maladie plutôt, de retrouver dans la nature inintelligente, mais à un degré incomparablement supérieur, les divers éléments de la psychologie humaine, même les éléments les plus intellectuels, mais surtout l'élément libidineux.

C'est cette manie déjà qui gâtait sa *Vie des Abeilles*, si riche par ailleurs de poésie, mais d'une poésie qui culmine dans l'apothéose de l'appétit propagateur de la vie. Aujourd'hui il en a aux *Fleurs*. Attendons-nous à ce que demain il nous chante les tendresses minérales et les amours des cristaux !

Elles ont tout pour elles, ces fleurs ! Que ne sommes-nous fleurs? La mécanique, la balistique, l'aviation, l'entomologie n'ont pas pour elles de secrets ; leurs inventions ont même souvent précédé celles des hommes : la luzerne qui loge ses graines en spirale, a découvert les propriétés de la vis d'Archimède bien avant le géomètre de Syracuse. Et c'est bien d' « inventions », et non pas seulement d'instinct, qu'il faut parler : car « ce monde végétal qui nous paraît si paisible, si résigné, où tout semble acceptation, silence, obéissance, recueillement, est au contraire celui où la révolte contre la destinée est la plus véhémente et la plus obstinée. »

Et tous ces trésors d'ingéniosité, à quelle fin se dépensent-ils? Une fin unique : multiplier la vie. Toute la fleur est pour cela. Et quand M. Maeterlinck dit « fleur », lisez « homme ». C'est à l'humanité qu'il propose en exemple la fleur et ses amours. Et le tourbillon de métaphores où il nous emporte est si sensuel, si animal, que l'on peut à peine garder l'illusion d'être encore dans le règne végétal... Evidemment ces métaphores ont un fondement réel ; l'unité du plan créateur se révèle en ces phénomènes de fécondation florale comme en tous les autres chapitres de l'histoire naturelle ; et il n'est pas, dans nos collèges, de professeur de botanique qui n'ait expérimenté la périlleuse puissance de suggestion qu'exercent certaines pages de la vie végétale sur des imaginations adolescentes en travail de curiosité. — Mais, dans le plan du Créateur, l'unité va de pair avec la variété. Au-dessus de la vie végétative, il y a la vie animale ; et, au-dessus de la vie animale, la vie raisonnable ; et, dans la vie végétative elle-même, il y a autre chose que la fonction florale. M. Maeterlinck, lui, ramène tout à cela ; et tout ce luxe de comparaisons matrimoniales nous révèle une fois de plus la triste hantise dont il avait donné une preuve si répugnante dans sa *Monna Vanna*.

C'est trop parlé déjà de ce livre. L'auteur, dans les chapitres terminaux, passe à la philosophie. Il aime la philosophie, non pas pour les clartés que d'autres en espèrent, mais pour ses obscurités, pour ses contradictions, enveloppées de cette poésie chatoyante, phosphorescente dont les imaginations maladives sont ensorcelées. Il proclame la mort définitive des religions, la faillite des morales fondées sur les religions ; il est agnostique quand il s'agit de religion ; mais il croit ferme aux dogmes nouveaux, au progrès indéfini de l'humanité, aux conquêtes de la science matérialiste. Il est matérialiste ici, et là s'échappe en envolées qui ont l'air idéaliste, mais qui n'en ont que l'air ; par exemple, dans ce chapitre sur l'*Immortalité*, certaine, dit-il, parce que le néant est impossible et que tout ce qui existe est impérissable : — « Nous ne pouvons concevoir que quelque chose se perde dans l'univers. A côté de l'infini, il est impossible d'imaginer un néant où un atome de matière puisse tomber et s'anéantir. Tout ce qui est sera éternellement, tout est, et il n'est rien qui ne soit point » (p. 298). Alors, quelle différence entre notre immortalité et celle du reste de la création ?... Précisément, c'est ce que nous ne pouvons savoir, et il nous est tout à fait indifférent de le savoir : pourquoi tenir si fort à la durée *consciente* de notre Moi, puisque cette conscience que nous avons maintenant de ce Moi n'est qu'une « infirmité probable de notre intelligence actuelle » ? Cette conscience du Moi ressemble fort à une maladie : pourquoi ne pas plutôt admettre que ce Moi subisse une dépression inconsciente, sans mémoire dans l'universel de la Volonté ou de la Nécessité ?... Quelles rêveries dissolvantes !

Philosophie et Drame. *Essai d'une explication des Drames wagnériens*, par Gustave Robert. — In-12 de 263 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

Wagner a suscité déjà tout un cycle de commentateurs. Est-il besoin de dire qu'ils sont à mille lieues de s'accorder entre eux ? La pensée de Wagner, la substance philosophique qu'il a voulu exprimer par ses drames, n'est pas la limpidité même. Lui-même a été le premier de ses commentateurs ; il s'est souvent expliqué, après coup, et certainement ne s'est pas toujours entendu : car il s'est maintes fois contredit. On a dit qu'il « a toujours interprété ses œuvres selon le sentiment qui l'animait *au moment où il les relisait.* »

Avait-il tort ?

Avait-il tort, en se commentant, de découvrir, après coup, dans son œuvre, la conception du monde qui était devenue la sienne au moment où il rédigeait son commentaire ? Point tant que cela, probablement. Car il y a de tout dans l'œuvre de Wagner ; et l'on y peut tout trouver, comme dans son cerveau, vrai tohu-bohu où se sont heurtées toutes les conceptions possibles du monde et de la vie humaine. Pour les uns, il est diabolique, le plus diabolique des musiciens ; pour d'autres, il a donné dans sa musique une expression idéale à l'ascétisme chrétien. Et ceux-ci ne sont point en peine, dans nos revues catholiques elles-mêmes, de développer brillamment les raisons illusoires de leur enthousiasme.

M. G. Robert vient, après beaucoup d'autres, établir une sorte de classification ou de progression de la pensée wagnérienne. Il étudie d'abord les drames d'avant 1848, le *Vaisseau-Fantôme, Tannhäuser, Lohengrin*, en y ajoutant, par exception, les *Maîtres-Chanteurs ;* et, sans nier que Wagner ait pu y incarner une idée, un symbole, il essaie de montrer que ces œuvres se comprennent toujours d'elles-mêmes, par la simple logique des sentiments, ni plus ni moins qu'une tragédie de Racine ou un opéra de Mozart. L'analyse qu'il en donne est assurément fort claire ; mais elle n'épuise pas l'étendue et la profondeur étranges de la pensée wagnérienne, très antichrétienne (peut-être inconsciemment, mais très réellement) dans ces œuvres de sa première période.

Mais s'il est possible, à la rigueur, de comprendre ces premières œuvres sans les éclairer d'une philosophie particulière, par contre il n'en saurait plus aller de même des drames d'après 1848. Il faut, pour y entendre quelque chose, savoir quel fut l'état d'esprit de Wagner, quelle fut sa vision du monde au moment où il les composa. Il faut suivre, à travers son œuvre musicale, les différentes étapes de sa pensée philosophique.

C'est ainsi que la philosophie du révolutionnaire Feuerbach nous donne la clef de l'*Anneau du Nibelung :* le bonheur de l'homme doit être cherché et trouvé uniquement en ce monde, et c'est pourquoi Wagner nous décrit l'apparition, avec Siegfried, de la « belle humanité ».

Puis il s'initie à Schopenhauer : la fin de l'homme n'est plus de ce monde, mais au contraire dans la négation absolue de la volonté de vivre ; et Wagner écrit *Tristan et Ysolde*, où, fort heureusement pour l'art, la négation de la vie est profondément mitigée par les souvenirs des théories de Feuerbach sur l'Amour, Essence du monde.

Enfin c'est *Parsifal*, le point culminant de l'art wagnérien, le drame mystique par excellence, le poème de la Régénération, de l'humanité rendue à son ancienne dignité, aux doctrines de la race primitive, doctrines révélées à nouveau au cours de l'histoire et en une incomparable lumière par les actes de cet homme divin que fut le Rédempteur.

Car Wagner s'est enthousiasmé du Christ, d'un Christ de ses rêves, « homme divin » mais homme seulement, issu de ce monde, au même titre que toute l'humanité, issu d'un effort suprême de l'humanité menacée de ruine et affolée d'un désir tout-puissant de se racheter, — divin en ce sens seulement qu'il a réalisé ce miracle de nier le désir de vivre. — A ce Christ, Wagner oppose l'Eglise, ou les Eglises, dont il a toujours été l'adversaire déclaré, sinon très éclairé.

Les Eglises n'ont fait que défigurer la vie et la pensée du Christ : c'est l'art, dit-il, qui « a sauvé l'esprit des religions ». Les religions ne sont que les visions que certains hommes supérieurs ont conçues de l'univers, visions exposées sous forme mythique, symbolique. Mais ces symboles ne doivent pas être pris dans leur sens immédiat. — Or, précisément, les religions, déchues peu à peu de leur esprit primitif, ont oublié que ces signes ne sont pas la vérité et que la vérité est seulement derrière eux : elles ont fait de ces signes des articles de foi. — Les artistes, au contraire, en représentant ces symboles, ont deviné toujours qu'il ne fallait pas les prendre pour des réalités matérielles, mais qu'on devait tâcher à rendre intelligible leur signification cachée.

Exemple de ceci : la conception virginale du Christ. Le croyant pressent la divinité du Sauveur et en conclut que sa naissance a dû être miraculeuse. — Très bien. Mais la masse traduit ceci en disant que le Rédempteur est né sans paternité humaine ; et l'Eglise vient appuyer la grossière interprétation de la masse. — Les artistes, au contraire, devinent, par derrière ce mythe, sa véritable signification. Quelle signification ? Voyez Raphaël, par exemple : il donne à sa madone une telle expression qu'on y devine, dit W., « l'amour divin élevé au-dessus de toute impossibilité de connaître même l'impureté, et cet amour qui par la plus intime négation du monde a donné naissance à l'affirmation de la Rédemption. » Raphaël ainsi a pénétré le sens véritable de ce mythe de la naissance du Sauveur : cette naissance « provient, non pas de la volonté de vivre, mais de la volonté de racheter le monde. »

Avez-vous compris ?... En tous cas, vous avez reconnu là la théorie du dogme qui a été vulgarisée chez nous depuis trois ou quatre ans, modernisée mais non clarifiée par le plus célèbre de nos catholiques modernistes.

On voit aussi par là que nos modernistes n'ont rien inventé et qu'ils puisent, eux aussi, dans une tradition, mais dans une tradition qui n'a rien à voir avec la Tradition chrétienne.

Le livre de M. G. Robert est fort clair. Il sera une bonne introduction à la lecture de Wagner. Il ne se laisse pas aveugler par l'admiration, et montre bien comment ce ne sont que des apparences chrétiennes que recouvre l'art prestigieux de Wagner, des apparences qui dans leur fonds sont la négation du christianisme. Sur quelques points de détail nous aimerions à discuter avec M. G. Robert ; mais ce n'est pas ici le lieu de nous étendre plus longuement. Au surplus, ce que nous pensons de Wagner, nous l'avons déjà dit ici, et nos lecteurs pourront le retrouver *Ami* 1905, p. 478-485 (sur Schopenhauer, p. 471-473).

La Vierge Marie. *Mystères de sa prédestination et de sa vie*, par le P. Bourgeois, O. P. — In-12 de 352 p., 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

LES SAINTS. **Sainte Hélène**, par le P. Rouillon, O. P. — **Sainte Mélanie,** par G. Goyau. — **Les Martyrs de Gorcum**, par H. Meuffels. — Vol. à 2 fr. — Paris, Lecoffre.

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE. **Discours funèbres**. *Texte grec, trad. fr., introduction et index*, par F. Boulenger. — In-12 de CXV-255 p., 3 fr. — Paris, Picard.

I. — Le P. Bourgeois écrivait à la première page de ce livre : — « Qu'il nous soit permis, au soir de notre vie, et avant de paraître bientôt devant Dieu, de déposer aux pieds de Sa très sainte Mère cet humble hommage de piété filiale. »

Lignes touchantes, qui prennent un accent singulièrement pénétrant quand on voit que la Sainte Vierge a exaucé la dédicace de son serviteur, et que celui-ci, en son temps Provincial des dominicains de la Province de Paris, a été rappelé à Dieu au moment où s'achevait l'impression de ses dernières pages.

C'est une vie théologique de la Sainte Vierge. On y goûtera une doctrine toujours solide et très riche, présentée en un langage d'une belle éloquence, sobre et grand, volontairement dépouillé d'ornements superflus, mais où l'on sent tressaillir toujours, en même temps que l'enthousiasme du théologien pour la splendeur de la vérité chrétienne, le zèle pur de l'apôtre. On se sent baigner ici dans l'atmosphère toute surnaturelle qui fut celle de Marie et qui devrait être la nôtre, mais atmosphère aussi de simplicité et de douceur, comme tout ce qui est de Dieu.

Le P. Bourgeois en deux mots nous dit le dessein de son livre, qui est de rappeler « d'abord comment Dieu s'est incliné vers Marie dans les mystères de sa prédestination, puis comment Marie s'est élevée vers Dieu dans les mystères de sa vie. »

Mystères de sa prédestination : sa maternité divine ; sa maternité humaine, vis-à-vis de nous, vis-à-vis de l'Eglise ; son Immaculée Conception ; sa sainteté comparée à la sainteté de Dieu, à la sainteté des hommes et des anges ; son Assomption.

Mystères de sa vie : principales scènes de sa vie (en quinze chapitres) depuis sa Présentation au Temple jusqu'au mystère de la Pentecôte.

C'est un des beaux livres que nous ayons sur la Sainte Vierge. Nous souhaitons à tous nos confrères de s'en inspirer, pour leur édification d'abord, pour celle de leurs fidèles ensuite.

II. — Le P. Rouillon, avec sa *Sainte Hélène*, se révèle excellent écrivain d'histoire. Le sujet aussi bien le portait ; car il n'y a pas beaucoup d'existences aussi dramatiques que celle de la première impératrice chrétienne, « fille du peuple et mère de rois, servante à Drépane et souveraine à Byzance, » née de basse condition, en Bithynie, vers 248, — fille d'auberge à Drépane (non loin de Nicomédie), — aimée entre 270 et 280 d'un officier romain du nom de Flavius Constantius (plus tard surnommé Chlorus) et prise par lui en concubinat (ce qui n'était point les *justæ nuptiæ*, mais ce qui était pourtant une union légale, depuis les édits d'Auguste, et, en tous cas, la seule forme d'union permise à un militaire), — mère de Constantin vers 278, — répudiée obligatoirement par son époux quand celui-ci fut élevé à la dignité de César (293), — éclipsée de l'histoire pendant vingt ans, — ramenée sur la scène du monde par son fils au lendemain de la victoire du pont Milvius (octobre 312), — convertie alors (à soixante-cinq ans) du paganisme à la religion nouvelle dont le signe glorieux venait de donner la victoire à Constantin, — convertie par Constantin lui-même, nous dit Eusèbe, et tout de suite chrétienne fervente, chrétienne « avec passion, comme elle avait été épouse et mère, » — élevée par son fils à la dignité d'Augusta (probablement en 317), — conseillère magnanime et toujours écoutée de l'empereur, particulièrement au lendemain de l'effroyable tragédie de cour qui amena la mort (326) de Crispus et de Fausta (Hélène n'était pas à Rome alors, malheureusement ; et le P. Rouillon nous explique fort bien, avec un fin sens psychologique, le moment d'affolement dont fut pris Constantin), — pèlerine aux Lieux Saints en 326, — † vers 327 ou 328.

Quelles années effroyables que ce crépuscule du IIIe siècle et l'aurore sanglante du IVe ! quel vivant tableau nous en brosse le P. Rouillon !

Mais quel dommage que la vie même de sainte Hélène ne lui ait point paru tout entière digne de l'histoire et qu'il ne sache rien dire de son pèlerinage en Palestine, ne faisant pas même mention de l'Invention de la Sainte Croix ! De l'Invention de la Sainte Croix il n'est question que dans un appendice, et notre auteur en rejette les données traditionnelles qui assignent à la Sainte un rôle dans ce mémorable événement. Sa petite dissertation, nous dit-il, était envoyée à l'impression avant que parût l'article de M. Turmel dans la *Revue*

du Clergé fr. (15 mai 1907) : de cet article nous avons dit ici ce que nous pensions et comment il ne nous semblait prouver rien du tout : mais, si insuffisamment étayées que nous aient paru les conclusions de M. Turmel, elles l'étaient du moins tout autrement encore que celles du P. Rouillon!

P. 45 (conversion de Constantin), notre auteur dit que « le Christ lui apparut, *pendant son sommeil*, tenant sa croix à la main, » etc. : ce qui est vrai : mais il ne fait pas même allusion à l'apparition qui avait précédé ce songe et qui s'était faite en plein jour, à la vue de toute l'armée, et qui nous est racontée ainsi par Eusèbe : — « Un peu après midi, le soleil penchant déjà vers son déclin, une croix resplendissante de lumière apparut au dessus de cet astre, avec cette inscription : *Triomphe par ce signe.* Ce spectacle causa une grande surprise et une inexprimable anxiété à Constantin, ainsi qu'à tous les soldats qui étaient en marche avec lui et *furent témoins, comme lui, de ce prodige. Longtemps l'armée et son chef cherchèrent le sens de cette manifestation du ciel.* La nuit étant venue, le Christ apparut à Constantin, » etc.

Le songe a donc été précédé d'une apparition en plein jour. Le P. Rouillon n'en souffle mot, parle de l'inquiétude de Constantin, de ses réflexions, de « sa pensée » qui « se tourna vers le Dieu des chrétiens, » et ajoute : — « L'imagination surexcitée du prince vint à la rescousse. A la suite, *sans doute*, des phénomènes célestes dont il a été question plus haut, l'empereur eut un songe. » — Ces « phénomènes célestes, » les voici, toujours d'après notre auteur : — « On invoqua les dieux, et dans le ciel apparurent des phénomènes étranges. Il y eut des murmures parmi les généraux : les troupes marchaient sans nul espoir!! » (Sur l'apparition du *Labarum*, et sur les déductions qui permettent de la localiser assez vraisemblablement dans les Gaules, au diocèse d'Autun, voir *Ami* 1898, p. 588-590).

Il y aurait à dire un mot aussi du bon marché par trop sommaire que fait notre auteur (p. 33) des traditions qui montrent Hélène à Trèves, à Bonn, à Hesdin, à Londres, à Colchester, au cours des années qui ont suivi sa répudiation : mais là-dessus déjà, le P. Ollivier (p. VI de la Préface) a présenté une observation qui est du meilleur sens historique.

Nous n'aurons qu'à louer dans la *Sainte Mélanie* de M. Goyau, tableau magnifique d'histoire et d'hagiographie, vie d'une grande dame romaine qui fut à la tête de la fortune la plus colossale de l'Empire et qui, pour l'amour de Jésus-Christ et des pauvres, se réduisit à l'absolue pauvreté et se fit inscrire sur les registres de mendicité (voir l'aperçu que nous en avons donné en 1906, p. 657-658); — de même, dans *Les Martyrs de Gorcum*, du P. Meuffels, quelques-unes des scènes les plus féroces du fanatisme calviniste en Hollande, au temps de la guerre des Gueux : ils furent dix-neuf en tout, prêtres ou religieux (quatre prêtres du siècle, onze Franciscains, un Dominicain, deux Prémontrés, un chanoine régulier de Saint-Augustin), martyrisés le 9 juillet 1572, béatifiés en 1675, canonisés le 29 juin 1867. — Un très beau chapitre final sur la prospérité du catholicisme en Hollande à l'heure actuelle.

III. — Le *Grégoire de Nazianze* de M. Boulenger, maître de Conférences à la Faculté catholique des Lettres de Lille, fait partie de la collection de MM. Hemmer et Lejay, *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme.* C'est donc de l'érudition, et de la plus sûre, présentée avec l'agrément et la clarté qui ont charmé déjà les lecteurs des précédents volumes. Mais c'est aussi de l'hagiographie, et de la meilleure, de la plus authentique tout à la fois et de la plus touchante, puisque, dans les deux *Discours funèbres* ici publiés, c'est un Saint (Grégoire de Nazianze) que l'on entend parler tour à tour de son frère, Césaire, médecin de la Cour impériale et chrétien zélé, et de son ami saint Basile.

C'est de la littérature encore, et très pure. On sait que, du point de vue proprement littéraire, saint Grégoire occupe le premier rang parmi les Pères grecs; et les rhéteurs de Byzance ne le mettent guère au-dessous de Démosthène, parfois même au-dessus.

Enfin c'est de l'histoire; et l'on y trouvera, sous la plume d'un témoin particulièrement bien informé, les renseignements les plus précieux sur les années très troublées qui ont précédé la réunion du II^e Concile œcuménique de Constantinople (381), sur la cour de Byzance, sur la vie et les mœurs des étudiants à Athènes, sur l'élection des évêques et les compétitions auxquelles elle donnait lieu, sur la lutte vigoureusement soutenue par les Cappadociens contre l'arianisme, bref, sur l'influence considérable exercée dans le domaine religieux, politique et social par les grands évêques de cette époque.

Le Pontificat de Léon XIII, par Mgr Justin Fèvre. (Tomes XLIII et XLIV de l'*Histoire générale de l'Eglise* de Darras-Bareille-Mgr Fèvre). — 2 forts volumes in-8 de plus de 700 pages chacun. — Paris, Arthur Savaète, éditeur, 76, rue des Saints-Pères.

Mgr Fèvre a eu de chauds amis et d'ardents détracteurs. Sa plume est alerte, originale, militante et passionnée. C'est un soldat d'avant-garde, très prompt à l'attaque et qui ne mesure pas toujours ses coups. Il y a donc lieu de suspecter quelques-uns de ses jugements surtout quand ils touchent à sa personne. Il est bien rare qu'on soit pleinement impartial lorsqu'on parle de soi et qu'on raconte ses propres luttes.

Ces réserves faites, il y a de belles pages dans cet ouvrage, le dernier qui soit sorti de sa plume, et qui est comme le testament de sa pensée, de son expérience, de son long labeur. L'an dernier, à la fin d'août, un soir il dicta la conclusion de ce livre dont il achevait de corriger les épreuves, et deux heures après il mourait comme un bon soldat les armes à la main.

Il eut ses défauts, mais personne ne saurait lui contester l'érudition, la puissance de travail, une connaissance extraordinaire de l'histoire de l'Eglise, ni la sûreté de la doctrine. Il est un des écrivains qui ont le mieux compris et combattu le libéralisme. Son *Histoire du catholicisme libéral* sera toujours consultée par ceux qui étudieront cette hérésie qui est la mère du modernisme :

« Le principe générateur du libéralisme, écrit-il, c'est que l'homme ne relève que de lui-même, qu'il fait la vérité par sa pensée, la loi par sa volonté, l'ordre par l'épanouissement de son autorité personnelle. D'après la théorie libérale, chaque homme est son prêtre et son roi, son pape et son empereur. La conséquence de ce faux principe c'est que la société moderne ne doit reconnaître ni Eglise, ni Jésus-Christ, ni Dieu. La société ne vient plus d'en haut, elle vient d'en bas; elle n'a plus ses ancres au ciel, elle s'attache exclusivement à la terre. »

C'est la théorie absolue dont chacun a pris sa parcelle, et cette parcelle empoisonnée a suffi pour inoculer l'erreur à notre temps qui n'était que trop bien préparé à la recevoir.

Cet ouvrage comprend trois parties : 1° l'Eglise dans ses rapports avec les sociétés politiques; 2° l'Eglise romaine, dépositaire et gardienne de la vérité, mère et maîtresse de toutes les écoles; 3° l'Eglise source de sainteté, principe et agent de civilisation.

La *première partie* est de beaucoup la plus considérable. Elle renferme d'abord l'histoire de Léon XIII jusqu'à son pontificat, puis elle analyse avec soin chacune de ses Encycliques, qui forment un magnifique monument doctrinal. Elle raconte ensuite les rapports du Pape avec la France. L'action personnelle de Léon XIII en France pendant toute la durée de son pontificat, se partage en deux périodes à peu près d'égale longueur : douze ans d'attitude expectante, douze ans d'attitude

conciliante. A l'époque de la première expulsion des religieux il écrit au président Grévy (12 mai 1883) : « Au moment où toutes les nations, dit-il, effrayées de la propagande croissante des doctrines erronées se rapprochent du Souverain Pontife, on éprouverait une bien douloureuse impression en voyant la France, cette fille aînée de l'Eglise, alimenter en son sein les luttes religieuses et, par conséquent, perdre cette union et cette homogénéité entre les citoyens qui a été, par le passé, l'élément principal de sa vitalité et de sa grandeur. » L'année suivante, c'est l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens,* destinée à resserrer l'union entre la France et le Saint-Siège. Mais c'est en 1892 qu'il fait un pas de plus en avant par l'Encyclique *Au milieu des sollicitudes* où il pousse au ralliement qui a été claironné déjà sur son ordre, le 12 novembre 1890, dans le fameux toast d'Alger de Mgr Lavigerie. Il résout l'objection ordinaire et chez plusieurs irréductible : La République est animée de sentiments tellement antichrétiens qu'en conscience les honnêtes gens et surtout les catholiques ne sauraient l'accepter. « On eût évité ces regrettables divergences, dit-il, si l'on avait su tenir soigneusement compte de la distinction considérable qui existe entre *pouvoirs constitués* et *législation.* »

Le gouvernement français félicita Léon XIII, mais continua d'attaquer les droits de l'Eglise. Mgr Fèvre esquisse, très librement, les figures des nonces, puis des évêques qui ont contribué à la Séparation, l'histoire des luttes entre catholiques, de l'exclusion des royalistes bien qu'ils fussent en général d'excellents catholiques. « A partir de 1892 l'armée catholique n'est plus qu'une cohue prête à toutes les défaites ». Mais il n'en attribue point la faute au Pape. L'obéissance ne fut pas unanime ou elle parut sans conviction.

« Que faire maintenant ? Vingt évêques français viennent d'être sacrés à Rome par le Pape Pie X... Mais avant de recevoir de l'évêque des évêques le caractère apostolique, les jeunes évêques ont vu au Janicule la place où fut crucifié saint Pierre... Nous avons l'Esprit-Saint et le crucifix, il n'en faut pas plus pour reconquérir la France. »

Viennent ensuite des chapitres très nourris sur le Pape et l'Italie, l'Eglise en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Espagne, en Belgique, en Angleterre et en Irlande, dans les pays scandinaves, en Orient, en Amérique, dans l'Amérique Latine, au Canada. La crise de l'anglicanisme, l'américanisme, la situation au Canada sont remarquablement exposés.

La *seconde partie* nous montre Rome capitale des sciences, où Léon XIII relève la philosophie par l'enseignement de saint Thomas ; puis la science catholique en France, les principaux écrivains dont l'auteur esquisse la biographie ; s'autorisant de l'exemple de Rohrbacher — dont il a publié l'*Histoire de l'Eglise* augmentée de nombreuses et savantes thèses, — il termine par la sienne. Il a visité récemment l'Espagne et l'Allemagne et il en fait connaître les richesses d'érudition et de science que l'on ne soupçonnait pas, surtout en Espagne. Quelle immense somme de travail ont donnée les Allemands et les Espagnols, sans parler des Charles Périn de Belgique et des Tardivel du Canada !

Dans *la troisième* voici en première ligne La Salette et Lourdes. Quelques saints personnages, comme Perboyre, Champagnat, Claret, Marie du Divin-Cœur, Mgr Faraud ; puis un coup d'œil sur les missions de Chine et d'Extrême-Orient, sur l'œuvre des Pères Blancs à Alger, à Jérusalem, en Abyssinie, dans l'Afrique équatoriale. — C'est toute une Encyclopédie.

Le livre se ferme sur cette question : « Léon XIII a-t-il été un pape libéral ? » Et voici sa réponse :

Docteur de l'humanité, Léon XIII a donné cette série d'Encycliques dont le détail et l'ensemble constituent la somme de ses enseignements.

Pasteur de l'humanité, il a voulu la nourrir du culte de l'Eucharistie, des effusions du Sacré-Cœur, du Rosaire et des enseignements des Tiers-Ordres.

Père de l'humanité, il a voulu assister le pauvre des largesses de la charité et traiter l'ouvrier selon les exigences de la justice.

Gouverneur de l'humanité, il a été surtout un Pape politique, dit-on, et à coup sûr un Pape épris de conciliation.

Défenseur de la vérité, il a frappé l'Américanisme et opposé la pure doctrine aux témérités de l'orthodoxie, surtout aux courses aventureuses de l'exégèse.

« Léon XIII a-t-il été autant qu'on le crie, l'antithèse de Pie IX ? Le tempérament de ces deux hommes n'était sans doute pas le même, il y a en eux les divergences nécessaires et même une certaine opposition. Mais pour les actes, pour les questions fondamentales, pour les grandes lignes du gouvernement, le changement de régime ne changea rien. Les différences furent seulement de formes.

« Quant à la France, Pie IX ne voulut-il pas le ralliement ? De même qu'il avait accepté la deuxième République, il donna le conseil et l'exemple du ralliement à l'Empire... »

Quant au *Syllabus,* Léon XIII en a parlé toujours strictement et l'a maintenu. « Pourtant il n'a combattu le libéralisme, si j'ose ainsi dire, que de loin et indirectement [1]... »

L'histoire ne saurait dès maintenant formuler son jugement définif ; elle attend les lumières décisives des événements. Cet ouvrage considérable fournira du moins matière à ses considérants.

Revue Blanche de Castille *dédiée aux jeunes filles du monde.* — Paraît le 10 et le 25 de chaque mois, par fascicules de 48 p. grand in-8 raisin. — Prix de l'abonnement : France, 10 fr.; Union postale, 12 fr. — 8, rue Littré, Paris.

Les revues pour jeunes filles ne manquent pas. Et cependant l'on est assez embarrassé quand il s'agit d'en indiquer une qui satisfasse à tous les desiderata des jeunes filles du monde. Sans parler des revues mondaines, et des magazines luxueusement illustrés qui ne nous disent rien qui vaille, nous connaissons des revues fort bien rédigées qu'une mère peut laisser entre les mains de sa fille, mais qui, n'osant s'afficher comme nettement chrétiennes, se bornent à observer une neutralité bienveillante. D'autres, par contre, semblent faites uniquement pour fournir des lectures aux réunions d'Enfants de Marie : on y sent trop le parti pris de catéchiser et de sermonner ; les articles en sont plus édifiants qu'intéressants ; il manquent trop souvent de variété et de tenue littéraire.

La pensée de créer pour les jeunes filles du monde une revue franchement chrétienne, instructive autant qu'attrayante, remonte à Mgr d'Hulst. Malheureusement la mort vint ruiner trop tôt les plans de l'éminent prélat. Son idée a été reprise, au commencement de l'année dernière, par Mlle C. Durand, pour répondre aux désirs des nombreuses élèves qui suivent, par correspondance, les cours de l'*Institut Blanche de Castille.* La *Revue Blanche de Castille* est actuellement en pleine prospérité. Il suffit de parcourir les numéros parus pour se rendre compte qu'elle a fidèlement tenu les promesses de son programme.

C'est une revue chrétienne avant tout. Fondée avec la bénédiction de S. S. Pie X et placée sous le patronage de NN. SS. Dubillard, Turinaz, Foucault et Dubois, elle vise d'abord à donner à ses lectrices une formation intellectuelle et morale qui leur permette de se rendre compte de leur foi et de lui faire honneur. Toutes les grandes questions religieuses qui préoccupent nos contemporains y sont étudiées en des articles qui, pour

[1] Mgr Fèvre oublie ici l'Encyclique *Libertas præstantissimum* qui a exposé, réfuté et condamné les principes faux du libéralisme et ses formes principales.

être sérieux et solides, restent pourtant à la portée d'une femme du monde intelligente et cultivée. Il n'est pas inutile d'ajouter que la doctrine est toujours puisée aux meilleures sources. On n'est point moderniste à la « Revue Blanche de Castille » : les excellentes pages consacrées à l'examen de la *crise religieuse* et du *modernisme en religion* le prouvent assez.

Toutefois la Revue s'applique à faire de ses lectrices mieux que des « intellectuelles ». Elle fait une large place à tout ce qui peut contribuer à la formation morale de la jeune fille. Ses directions sont données ordinairement sous forme de charmantes causeries où l'élévation des sentiments va de pair avec la finesse de la psychologie et la délicatesse de l'expression. Rien de plus exquis, par exemple, que ces belles pages dans lesquelles M. Eymieu explique en quoi consiste « *la manière* ».

Puisque la jeune fille — et surtout la jeune fille du monde — a, elle aussi, une mission sociale à remplir, la *Revue B. de C.* ne saurait se désintéresser des questions et œuvres sociales. Sans vouloir préconiser telle ou telle œuvre, tel ou tel groupement féminin, elle s'efforce avant tout d'éveiller chez ses lectrices le « sens social » et ce qu'on a justement appelé « les délicatesses sociales. » Elle rend compte, en même temps, des initiatives féminines qui lui semblent les plus intéressantes et les plus pratiques. C'est ainsi que, en signalant *les oublis des acheteuses*, elle rend un juste hommage à la *Ligue sociale d'acheteurs*.

Mais pour être avant tout une revue chrétienne et sérieuse, la *R. B. de C.* n'en est pas moins attrayante. Elle traite tous les sujets qui peuvent intéresser l'esprit d'une femme cultivée : littérature, histoire, biographies, voyages, curiosités de la nature et de la science, causeries d'art, vie pratique, poésies et nouvelles... Elle a même, à l'instar de l'*Ami*, sa *Revue des revues* et ses *Notes bibliographiques*. A s'en tenir au seul côté littéraire, elle a eu la bonne fortune de publier un opuscule inédit de Fénelon, un *Discours sur la fermeté* pour l'éducation de Mgr le Dauphin, dont le manuscrit a été récemment découvert à la Bibliothèque nationale par M. Griselle. Elle a donné de pénétrantes et consciencieuses études sur les plus grands des écrivains contemporains de la France et de l'étranger : Verlaine, Sully-Prudhomme, Huysmans, Barrès, Tolstoï, Carducci. Elle a dit son mot, toujours original et sensé, sur le livre et la pièce du jour. Elle a publié, outre de nombreuses poésies et nouvelles, quelques *Pages d'un journal*, vraiment exquises de pensée comme de style.

Le talent d'écrire est un précieux avantage pour une femme du monde. Afin de l'éveiller et de le développer, la *R. B. de C.* ouvre chaque mois un concours auquel participent librement toutes ses abonnées. *Nos lacunes; La Jeune fille idéale; L'Instruction de la femme à notre époque; Cercles d'études pour jeunes filles; La Jeune fille apôtre; Mission de la jeune fille du monde auprès des enfants du peuple :* voilà des sujets qui sont bien de nature à intéresser les jeunes filles et à leur suggérer d'utiles réflexions. La Revue rend compte des réponses qu'elle reçoit et en donne, s'il y a lieu, de larges extraits. Et c'est ainsi que les abonnées deviennent les meilleures collaboratrices.

Une revue qui entend rester nettement et franchement catholique et donner à ses lectrices une formation solide plutôt qu'un agréable passe-temps pourrait paraître bien sérieuse à notre siècle frivole. La *R. B. de C.* ne peut évidemment s'adresser qu'à une élite. Heureusement cette élite est loin d'être aussi clairsemée qu'on aurait pu le craindre. Dès la première année, la *R. B. de C.* a rencontré partout de précieuses sympathies et s'est acquis une nombreuse clientèle, charmée de trouver enfin une revue qui écarte sans pitié la politique, les romans, et même les chiffons et les modes. A présent qu'elle compte parmi ses collaborateurs des hommes tels que MM. Costa de Beauregard, Coppée, Faguet, Doumic, H. Joly et H. de Parville, la *R. B. de C.* est vraiment, pour la jeune fille du monde, la revue idéale.

Nous sommes heureux de la signaler à nos confrères. Ils peuvent en toute confiance la recommander aux jeunes filles et aux femmes qui ont l'esprit cultivé. Ils y trouveront grand profit pour eux-mêmes, s'il est vrai qu'il est souverainement utile de bien connaître la mentalité de cette clientèle d'élite pour l'atteindre efficacement par la prédication et la direction [1].

Traité des Obligations. *Source. Extinction. Preuve*, par MM. Hudelot et Metman, anciens magistrats. — Un fort vol. in-12 de 650 p., 10 f. — Paris, librairie Larose, 22, rue Soufflot.

L'ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs atteint aujourd'hui sa quatrième édition. En le leur présentant pour la première fois en 1893, nous en exposions les remarquables qualités :

Les articles du Code, sur cette matière si importante et si délicate des obligations, y sont expliqués et commentés avec clarté et précision. Des exemples bien choisis aident à comprendre les textes et à en faire des applications pratiques. D'innombrables décisions de la Cour de cassation et des tribunaux, avec leurs références, marquent l'état actuel de la jurisprudence et aident à la solution des points les plus difficiles.

La qualité d'ancien magistrat et de catholique que revendique l'auteur et qu'il affirme dans plusieurs notes, est une garantie du bon esprit qui a présidé à l'ouvrage et de la compétence avec laquelle il a été fait. L'auteur est d'ailleurs depuis longtemps connu de nos lecteurs : ancien collaborateur de notre *Jurisprudence*, il y a donné des consultations et écrit des traités, comme celui des *Testaments*, dont personne n'a oublié les qualités substantielles.

Cette nouvelle édition réalise un grand progrès sur les précédentes. Si le cadre est forcément resté le même, les développements sont plus abondants et le nombre des solutions pratiques plus considérable : tandis que la première édition comportait 350 pages, celle-ci en comprend près de 700.

Les lois récentes ont posé une quantité de questions qu'il est devenu fort difficile de résoudre et d'harmoniser avec les principes généraux du droit. Le *Traité des Obligations* entreprend cette tâche difficile et l'accomplit avec succès, en indiquant les moyens de se conformer au droit, sans enfreindre les règles de la conscience.

Aussi n'hésitons-nous pas à dire que cet ouvrage a sa place marquée dans toute bibliothèque ecclésiastique, et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à le consulter : ils ne le feront qu'avec le plus grand profit.

Mgr Charles-Pierre-François Cotton, évêque de Valence, par Mgr Edm. Hugues de Ragneau, chanoine de Valence. — In-8 écu de 596 p., avec portrait, 3 fr. 50, *franco* 3 fr. 90. — Valence, Vercelin.

Mgr Cotton (1825-1905) est notre contemporain. Il fut le dernier évêque concordataire de Valence. Même les plus jeunes d'entre nous ont tressailli maintes fois aux récits que les journaux nous apportaient de ses luttes contre les entreprises des sectaires. Ce sont souvenirs

[1] Notons en passant que la *R. B. de C.* a une sœur : VAILLANTE JEUNESSE, revue bi-mensuelle fondée par Y. d'Isné et spécialement destinée aux patronages de jeunes filles (un an, 5 fr.; 8, rue Littré). L'administration de ces deux revues envoie des numéros spécimens à toute demande accompagnée de 0 fr. 10 pour frais de port. Elle offre un abonnement gratuit à tout prêtre qui lui aura procuré trois abonnements.

encore vivants, bien vivants, grâce à Dieu, mais qui, sous la poussée si rapide des événements, risquaient de se perdre avec tant d'autres au fond de nos mémoires. Il était bon qu'une plume autorisée consignât tout cela par écrit, pour notre édification à nous d'abord, pour la postérité ensuite.

C'est ce qui vient d'être fait, et excellemment, en des pages simples et grandes, sans prétention, où l'auteur s'efface modestement derrière son héros, derrière son « évêque », et le laisse parler, et longuement, aussi souvent que l'occasion s'en présente. Il y a ici des documents très précieux, et qu'il eût été dommage d'abandonner aux oubliettes des journaux. Il y a, entre autres, de superbes modèles de lettres d'évêque à ministre... Comme Mgr Cotton a réalisé l'idéal que l'Eglise nous rappelle dans la liturgie de notre saint Martin : *O beatum Pontificem, qui totis visceribus diligebat Christum Regem, et non formidabat imperii principatum !*

Sans peur comme sans reproche devant le pouvoir laïque. Mais comme il aimait aussi le Christ Roi, et les âmes sur qui il devait Le faire régner ! Ce côté de sa physionomie, plus intime, est moins connu. Remercions Mgr de Ragneau de s'y être étendu. Mgr Cotton fut pour de nombreuses âmes le plus éclairé et le plus dévoué des pères. Il fut aussi un apôtre infatigable, un modèle d'éloquence populaire et spontanée : c'était la source intarissable, et jamais l'expression « *parler d'abondance* » ne fut mieux justifiée. On nous raconte qu'il lui arriva un jour de prendre la parole à douze reprises différentes, chaque fois avec un égal bonheur, sans une redite. Dans ces conditions, il ne pouvait beaucoup écrire ; il était plus orateur qu'écrivain. Mais quelle richesse, que d'horizons nouveaux, quelle clarté de disposition dans les canevas qu'il nous a laissés !

On nous en donne quelques-uns ici. On aurait pu allonger la série. Pourquoi ne le ferait-on pas dans un nouveau volume ? L'action de Mgr Cotton sur les âmes fournirait aisément la matière d'un excellent Cours de Pastorale par l'exemple.

En appendice, les trois oraisons funèbres prononcées : par Mgr de Cabrières, à la cathédrale de Valence ; par Mgr Henry, au village natal de l'évêque défunt, au diocèse de Grenoble ; par M. le vicaire général Chosson, à la cathédrale de Valence, au service anniversaire.

LITURGIE

Q. — Le cher *Ami* pourrait-il me dire pourquoi les saints qui ont porté la couronne sur la terre sont tous semi-doubles, excepté sainte Elisabeth de Hongrie ? Il semble que des saints comme saint Edouard le Confesseur, saint Henri d'Allemagne, saint Louis et d'autres qui ont tant fait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes et qui ont dû faire tant d'efforts au milieu des dangers de la cour pour mériter la couronne éternelle, ont droit à une place aussi honorable sur le calendrier de l'Eglise que d'autres saints sans doute digne d'éloges mais dont la vertu à l'abri du cloitre semble n'avoir pas eu autant d'influence pour le bien que les rares exemples de la sainteté sur le trône.

R. — Le rit semi-double, sous lequel sont honorés généralement les rois, les reines et les empereurs, tient à ce que, lors de leur introduction dans le calendrier, l'Eglise avait alors pour règle de ne donner un rit plus élevé qu'aux fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, des apôtres et des évangélistes, des docteurs et des fondateurs d'Ordres, et aux saints romains les plus fameux des premiers siècles, comme saint Laurent, sainte Agnès, etc. On ménageait ainsi la célébration de l'office du dimanche, qui autrement n'aurait eu que mémoire, si leur grade eût été plus élevé.

Si plus tard sainte Elisabeth a été gratifiée du rit double, c'est en faisant brèche au principe précédent, qui aujourd'hui est tombé en désuétude.

Il est à remarquer toutefois que dans les pays où ils ont régné, ces rois et ces empereurs jouissent ordinairement d'un grade supéreur, et c'est le cas pour saint Louis qui, en France, est du rite double.

Q. — Pourquoi encense-t-on les fosses des enfants et non pas celles des adultes ? Pourquoi avant de partir pour le cimetière encense-t-on le corps d'un adulte et pas celui d'un enfant ?

R. — Quand on encense à l'église le corps d'un adulte défunt, c'est un symbole des prières que l'on fait monter pour lui jusqu'au trône de Dieu. Ayant péché, on sollicite, au demeurant, le pardon de ses fautes ; et sur la fosse, le nouvel encensement ne fait que confirmer la demande de paix et de pardon que le prêtre, dans l'oraison, appelle sur sa dépouille mortelle en bénissant sa fosse.

Pour l'enfant, au contraire, qui a gardé l'innocence de son baptême et va directement de cette vallée de larmes dans la bienheureuse éternité, ce symbole serait souverainement déplacé. Aussi n'y a-t-il pas d'encensement à l'église, et s'il a lieu au cimetière, quand la fosse n'est pas bénite, c'est uniquement pour rendre honneur à son intégrité, et à titre de sacramental, pour empêcher le démon de troubler dans sa sépulture celui qu'il n'a pu troubler pendant sa vie [1].

Q. — 1° La règle suivante : « Les fêtes attachées aux dimanches, empêchées par une fête occurrente supérieure, doivent s'omettre cette année-là, » est-elle exacte ? Et alors faut-il omettre *a*) le saint Nom de Jésus empêché le 14 janvier par saint Hilaire, patron ; — *b*) la Sainte Famille empêchée la même année par le jour octave de saint Hilaire ; — *c*) la Dédicace dans une église non consacrée (fête secondaire), le 11 novembre, fête de saint Martin patron (fête primaire) ?

2° Doit-on célébrer sous un rite supérieur à celui du diocèse la fête d'un saint dont on possède les reliques insignes, quand cette fête n'est que du rite simple ou n'a qu'une mémoire au calendrier diocésain ?

R. — Ad I. Il n'y a que *les fêtes particulières concédées à certains diocèses ou à certaines paroisses*, dont le siège est attaché à un dimanche ou une férie déterminée, qui doivent régulièrement s'omettre l'année où elles sont empêchées par une fête supérieure occurrente. Mais *les fêtes de l'Eglise universelle* attachées à une férie ou à un dimanche ont droit à être transférées, quand

[1] Cavalieri, t. III, cap. 12, dec. 10, n. 5, etc.

elles sont empêchées en leur jour, parce qu'elles sont de précepte.

Ces règles liturgiques s'appuient sur de nombreux décrets, et il faut absolument un indult pour transférer les fêtes particulières fixées à un dimanche ou à une férie déterminée, s'il arrive qu'une année ou l'autre elles soient empêchées par un office supérieur [1].

En conséquence, le saint Nom de Jésus, l'anniversaire de la Dédicace, qui sont des fêtes de l'Eglise universelle, se transfèrent de plein droit, en cas d'empêchement; mais la fête de la Sainte Famille, en tant que concédée seulement à ceux qui en font la demande, a besoin d'un indult pour être transférée, si elle se rencontre avec une fête supérieure.

Ad II. Le fait seul de posséder dans son église la relique insigne d'un saint donne au curé du pays le droit de célébrer sa fête sous le rit double mineur, et sa messe avec *Gloria* et *Credo*, quand même elle n'aurait que le rit simple au calendrier et n'aurait pas droit *in se* au *Credo* [2].

Q. — Le prêtre qui célèbre peut-il faire l'oraison jaculatoire *Dominus meus et Deus meus* en élevant l'hostie?

Que penser aussi des diverses oraisons jaculatoires : *Mon Jésus ! vous êtes bon !* etc., que beaucoup de prêtres prononcent pendant le saint sacrifice?

R. — Quarti assure que le célébrant peut sans scrupule faire secrètement quelque oraison jaculatoire dans le cours de la messe, quand il n'y a rien de prescrit en ce moment par le Missel. Par exemple, à l'élévation de l'hostie, il peut dire : *Adoramus te, Christe ;* à celle du calice : *Te ergo quæsumus tuis famulis subveni*, sans aller contre la fin de la Bulle de saint Pie V qui défend de rien ajouter aux prières, rites et cérémonies de la messe.

Suivant cet auteur, la Congrégation du Concile l'aurait même déclaré, et ce serait aussi l'enseignement de Navarre [3]. C'est pourquoi nous pensons que l'officiant peut légitimement pour gagner, lui aussi, l'indulgence qui y est attachée, dire l'oraison jaculatoire *Dominus meus et Deus meus* en regardant l'hostie, en même temps qu'il l'élève pour être adorée des fidèles.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire si la 3e oraison sur le peuple qui se trouve à toutes les féries du Carême est facultative ou obligatoire les jours où il y a un double et qu'on fait simplement mémoire de la férie ?

R. — Cette oraison *super populum* ne se dit qu'autant qu'on récite *la messe même de la férie*. On doit donc l'omettre à toutes les messes, doubles, semidoubles, votives et autres, qui ne correspondent pas à l'office férial du jour. (Cf. *Ritus serv. in celebratione Missæ*, tit. XI, n. 2, et *Rubr. spéc.* à la fin de la messe du mercredi des Cendres). En disant *Oremus* on étend les mains et on les rejoint, la tête inclinée vers la croix du milieu de l'autel, jusqu'après les mots : *Humiliate capita vestra Deo ;* puis on les étend pour la récitation de l'oraison, comme dans les autres.

Q. — Je suis pensionnaire dans un hôpital dont le titulaire est le Sacré-Cœur. Cet hôpital étant sur le territoire de la paroisse Saint-Martin, de qui faut-il faire mémoire (suffrages) au Bréviaire? Et qui dois-je nommer dans l'oraison *A cunctis ?*

R. — Comme vous n'êtes attaché canoniquement à aucune église, vous devez aux suffrages faire mémoire du *Patron de lieu*, et s'il n'y en a pas, mémoire du *Patron du diocèse*, à l'exclusion du suffrage du Titulaire de la chapelle. (Voir ce que nous avons dit à ce sujet, *Ami* 1902, p. 841).

Quant à l'oraison *A cunctis*, il n'y a lieu de nommer ni l'un ni l'autre *in casu*. Car le décret qu'on pourrait nous opposer regarde une chapelle qui n'a pas de Titulaire, et ne s'applique par conséquent pas ici, où la chapelle est placée sous le vocable du Sacré-Cœur. (S. R. C., 12 sept. 1840, n. 2814, ad I).

Q. — Tous les automobilistes chrétiens font mettre à leur automobile une médaille de saint Christophe, comme nos cavaliers de familles chrétiennes portent une médaille de saint Georges. En espérant ainsi que saint Christophe les protègera contre tout accident, ne peut-on pas le considérer comme leur Patron ?

R. — Nous n'y voyons pas d'inconvénient, au contraire.

Q. — 1° Toutes les fois qu'un vieillard décède dans un asile des Petites Sœurs des Pauvres, l'aumônier est appelé à célébrer pour le repos de l'âme de ce défunt.

Peut-il célébrer avec l'ornement noir et dire la messe de *Requiem* pour ce défunt, et quelle messe, quand le corps n'est point inhumé et qu'il est présent dans la maison ?

2° Il y a une quinzaine d'années, j'ai obtenu *verbalement* de mon évêque l'autorisation de réciter Matines à 2 heures. Depuis j'ai usé de cette permission sans la renouveler. Y étais-je obligé ?

R. — Ad I. En général, les protégés des Petites Sœurs des Pauvres rentrent dans la catégorie de ceux qui sont incapables de fournir l'honoraire d'un service solennel. Alors l'aumônier peut, dans l'hypothèse, dire la messe de *Requiem* pour le vieillard décédé à la maison, les mêmes jours et dans les mêmes conditions que s'il y avait service d'enterrement avec chant.

Ce privilège en faveur des indigents a été concédé par le Saint-Siège le 9 mai 1899, n. 4024 de la collection des Rites.

Ad II. Il semble que vous pouvez jouir en paix de votre permission de dire le Bréviaire à 2 h. ; car si votre évêque n'avait pu vous autoriser à le

[1] S. R. C., 29 janv. 1752, n. 2417, ad 4 ; 27 août 1836, n. 2749, ad 9 ; 25 sept. 1852, n. 3008 ; 9 mai 1884, n. 3607, ad 5 ; 18 mai 1885, n. 3637, ad III et IV ; 27 juin 1896, n. 3919, ad V.

[2] S. R. C., 3 juin 1662, n. 1234, ad 1 ; 13 fév. 1666, n. 1334, ad 3 ; 10 janv. 1693, n. 1890, ad 5 ; 18 mai 1883, n. 3574, dub. IV.

[3] Rubriques du Missel Romain, *Quæstio fundamentalis*, sect. IV, Punctum II in fine ; sect. VI, Punctum II in fine.

faire que pour un temps limité, il vous aurait fait remarquer sur-le-champ quand et comment vous deviez renouveler votre demande.

Q. — 1° Quelle étole doit prendre un prêtre qui seconde le célébrant pour l'exposition et la reposition du Saint-Sacrement ? Faut-il la couleur blanche, ou la couleur de l'ornement du célébrant ?

2° En maint endroit, on est assez large pour célébrer la sainte Messe non seulement une heure, mais plusieurs heures avant l'aurore, et cela *ratione itineris, matrimonii*... Peut-on sur ce point s'autoriser de la pratique de prêtres par ailleurs excellents ?

3° Quel avantage *pratique* ont, par rapport à leurs confrères, ceux qui jouissent du privilège général de célébrer une heure avant l'aurore ?

R. — Ad I. Le blanc est la couleur du Saint-Sacrement. Ce n'est qu'en raison de l'office, v. g. la messe qui précède ou suit immédiatement l'exposition ou reposition, que l'officiant est parfois autorisé à ne pas revêtir cette couleur [1]. Il semble donc que l'assistant, qui accompagne seulement le célébrant pour la circonstance, doit toujours prendre l'étole blanche.

Ad II. C'est l'enseignement commun des Docteurs que, sauf raison sérieuse et proportionnée à chaque cas, on pécherait véniellement si l'on *finissait la messe* un peu avant l'aurore, et mortellement si l'anticipation était d'*une heure* [2].

Parmi les causes proportionnées, nous citerons : 1° la nécessité de procurer le saint Viatique à un malade : on peut sans scrupule commencer à minuit [3] ; 2° une raison de voyage, une affluence de prêtres qui autrement ne célébreraient que difficilement : on peut commencer une heure avant l'aurore [4] ; 3° la coutume où sont les ouvriers d'entendre la messe avant d'aller à leur travail : cela suffit aussi pour commencer une heure avant [5] ; 4° enfin, tout le monde convient que ces mots « *à partir de l'aurore* » devant s'entendre ici moralement et non d'une façon mathématique, on ne pèche pas, lorsque l'aurore vient à poindre avant la fin de la messe, attendu que Benoît XIV accorde une latitude de 20 minutes et que cette anticipation, par suite, ne saurait être peccamineuse [6].

Ad III. Quand on jouit du privilège de célébrer une heure avant l'aurore, cela permet, d'après les plus graves autorités, de célébrer une heure plus tôt que ne pourraient le faire sans faute ceux qui n'ont pas ce privilège [7].

Ainsi, quand les derniers ne peuvent, pour une raison de voyage ou d'assistance des ouvriers à la messe, commencer qu'une heure et même une heure vingt avant l'aurore, les premiers pourront la devancer de deux heures et même de deux heures vingt ; autrement le privilège ne serait pas d'une grande utilité.

Tel est le sens qu'il faut attacher à la remarque de Bucceroni, t. II, n. 635 : « Privilegium celebrandi una hora ante auroram vel post meridiem intelligi debet de una hora ante vel post tempus pro aliis non privilegiatis assignatum : alioquin enim privilegium parum prodesset. »

[1] S. R. C., 20 sept. 1806, n. 2562 ; 27 juin 1868, n. 3175, ad III, etc.
[2] S. Lig., liv. VI, n. 346.
[3] *Ibid.*, n. 343.
[4] *Ibid.*, n. 344.
[5] *Ibid.*, n. 343.
[6] Benoît XIV, tom. II, n. 54 ; S. Alph., liv. VI, n. 341.
[7] S. Lig., *ibid.*, n. 346 ; Jourdain, tom. II, p. 392.

Q. — Où, quand et par qui a été composé l'*Adeste Fideles* ?

R. — Voici les renseignements que nous envoie un P. Rédemptoriste anglais :

Les paroles. L'*Adeste*, séquence de 8 strophes irrégulières que donne le *Thesaurus animæ christianæ*, Malines, s. d., serait tiré d'un Graduel cistercien du XVe ou XVIe siècle. (Cf. Dr Julian, *Dictionary of hymnology* ; — Orby Shipley, *Annus sanctus* ; — et autres). Je ne l'ai trouvé dans aucun recueil, ni dans Mone : *Die Hymnen des Mittelalters*, ni dans *Textus sequentiarum*, incunable, ni dans l'*Elucidatorium eccles. prosas explanans*, Paris, 1548.

La musique. L'air primitif ? Chercher peut-être dans une vieille abbaye de Trappistes ou de Cisterciens ; biblioth. de Malines ; biblioth. royale de Bourgogne à Bruxelles.

L'air connu en France, en Angleterre et dans les pays les plus sauvages, grâce aux missionnaires catholiques et protestants, serait de John Reading (organiste à la cathédrale de Winchester, mort en 1692), d'après Vincent Novello, organiste à la chapelle de l'ambassade de Portugal, à Londres, à la fin du XVIIIe siècle ; d'autres l'attribuent à John Reading (1677-2 sept. 1764), chantre à la chapelle royale, puis organiste à Dulwich College et à Londres.

Ce qui est certain, c'est qu'à la fin du XVIIIe siècle on le chantait à la chapelle de l'ambassade de Portugal à Londres ; il devint vite populaire sous le nom d' « hymne portugais » ; encore à la dernière fête de Christmas, je voyais des enfants qui, pour recueillir quelques pence, allaient de porte en porte chanter le « Ocom all ye faithful... » (Cf. Dr Julian, *Dictionary of hymnology* ; — le *Dictionary of National biography*, vol. 47, p. 365, art. *John Reading* ; — le *Dictionary of Music and Musicians*, III, p. 79 ; — Burney, *Hist. of Music*).

D'autre part, M. Bellaigue, critique musical du *Gaulois*, écrit dans un article intitulé : *Musique de Noël* :

Le texte de la touchante cantilène, que semblent animer le rythme et l'esprit du moyen âge, fut écrit à Londres, pendant la Révolution, par un de nos prêtres réfugiés, l'abbé Borderies, depuis évêque de Versailles et mort en 1832. L'organiste de la chapelle catholique anglaise y adapta la mélodie, qui passe pour un vieux chant de matelots portugais. De retour en France, l'abbé Borderies fut de ces prêtres qui rétablirent les cérémonies du culte dans la crypte de la Sainte-Chapelle. *Adeste fideles !* Ainsi les fidèles se rassemblèrent, peut-être pour la première fois, près du fleuve natal, au chant d'un cantique éclos près du fleuve étranger.

Plusieurs abonnés nous ont envoyé copie de la légende du Bréviaire de Meaux concernant saint *Leonius*. Il en résulte que les *Petits Bollandistes* (voir *Ami*, p. 160) ont commis une double erreur à son sujet. 1° Ce n'est pas le même que le grand

saint Léon de Rome : celui-ci est Pape et Docteur, le saint de Meaux est un simple prêtre du VIe siècle. 2o Sa fête se célèbre non pas le 10 novembre, mais le 12. Enfin, son nom est *Lienne,* ou *Liesne,* plutôt que *Léon.*

Voici la légende :

Leonius, qui et Leo, presbyter et Melodunensium cum sancto Aspasio patronus, apud ipsos in sexto, ut putatur, sæculo sanctitate floruit, vitamque meritis plenam felicissima morte consummavit. Exstabat ibidem, in suburbio ipsius nominis, ecclesia parochialis sub ejus invocatione ab antiquissimis temporibus exstructa, quæ impios ultimi labentis sæculi [1] furores subiit. Sacrum ejus corpus circa finem sæculi decimi aut initium sequentis in prædicta ecclesia inventum est ; et, procurante Venerabili Valterio Abbate, in basilicam monasterii Sancti Petri Melodunensis translatum. Beatissimus autem sacerdos plurimis coruscavit miraculis, a febricitantibus præsertim invocatus.

Unde Franciscus I, Francorum rex, tali morbo apud Fontem-Bliandi [2] laborans, ipsum imploravit ; et, sanitate recuperata, a Leone X Papa petiit atque impetravit, ut dies ei sacra non Meloduni tantum, sed etiam duabus circum leucis, ex præcepto celebraretur, vel potius instauraretur.

Q. — 1o J'avais habitué mes enfants à réciter simultanément avec moi la prière : *Sancte Michael Archangele* prescrite par le Souverain Pontife à la fin de la messe, et j'aurais voulu que tous mes paroissiens fissent de même.

Mais survint un missionnaire qui blâma fortement ma pratique, disant que cette prière ne devait être dite que par le célébrant seul. Qui a raison ?

2o Je fais servir à l'autel les cierges qui me sont offerts par les fidèles à l'occasion des services funèbres. Ces cierges achetés chez les épiciers semblent de mauvaise qualité ; ils se consument vite, coulent sur les chandeliers et tachent l'autel.

a) Mon église étant sans ressources et l'administration diocésaine n'ayant rien statué sur la qualité des cierges, puis-je continuer à me servir des cierges fournis par les fidèles ?

b) Dans quelles proportions la cire doit-elle entrer dans la fabrication des cierges, pour qu'ils soient liturgiques ?

c) Pour ne plus être exposé à cet inconvénient de recevoir des cierges de mauvaise qualité, n'ai-je pas le droit de tenir chez moi un dépôt de cierges pour les vendre aux fidèles à l'occasion des services funèbres, et ne puis-je pas refuser les cierges de toute autre provenance ?

3o Aux messes chantées, peut-on se contenter de deux cierges en cire, comme pour les messes basses ?

Pour les saluts du Très Saint Sacrement, peut-on se contenter de 6 cierges stéarine ? Sinon, quel nombre de cierges en cire est de rigueur ?

4o Quel genre de luminaire est requis pour accompagner le saint viatique ? Peut-on se servir indifféremment de cire, de stéarine ou d'huile ?

5o J'ai connu une église où l'on omettait la cérémonie de l'encensement pendant l'absoute aux services funèbres de dernière classe. Dans une autre église le célébrant ne portait pas la chape à l'absoute. De telles pratiques ont l'avantage de mettre une différence entre les diverses classes, mais ne sont-elles pas contre les prescriptions liturgiques ?

6o Le pavillon doit-il être mis sur le ciboire de suite après la consécration, ou suffit-il de le mettre avant d'introduire le ciboire dans le tabernacle ?

7o Quand on consacre l'hostie renfermée dans la custode de l'ostensoir, y a-t-il obligation d'ouvrir cette custode avant l'offertoire et avant la consécration ?

8o Cette grande hostie de la custode ne pourrait-elle pas être partagée et distribuée aux fidèles pour la communion dans un cas de nécessité ? Un jour que toutes les hosties du ciboire avaient été distribuées, une personne se présenta à la sainte table après les autres. Je fis signe au célébrant de donner une parcelle de l'hostie de la custode, mais il s'y refusa, m'objectant la défense formelle de la liturgie. Cette défense, si elle existe, serait-elle aussi rigoureuse ?

9o L'oraison prescrite par l'évêque peut-elle remplacer les oraisons *A cunctis* ou *ad libitum* prescrites à certains jours ?

10o Quand l'Ordo prescrit un office semi-double déterminé, par exemple l'office votif des saints anges le lundi ou des saints apôtres le mardi, peut-on ces jours-là dire une autre messe votive, sans faire aucune commémoraison de l'office indiqué ?

R. — Ad I. Ce n'est pas l'habitude que le célébrant, après la messe, récite à l'unisson avec les enfants ou autres assistants la prière « *Sancte Michael Archangele.* » Nous ajouterons qu'il vaudrait peut-être mieux s'en tenir à la pratique du diocèse. Mais, malgré tout, nous ne voyons rien qui appuie sérieusement la condamnation de l'usage contraire ; car il n'y a pas de défense positive, et ensuite ce n'est pas une oraison proprement dite, mais plutôt une invocation au chef de la milice céleste.

Ad II. L'administration diocésaine n'ayant rien statué jusqu'alors sur la qualité des cierges qui doivent servir à l'autel, si l'on a coutume dans le diocèse d'employer ceux que fournissent les fidèles, tenez-vous en à l'usage.

C'est aux évêques de faire le possible pour que, à la messe, on ait deux cierges de cire *saltem in maxima parte,* et que les autres soient également de cire *in majori vel notabili quantitate.* En tout cas, on n'a pas à inquiéter les prêtres, *non sunt inquietandi,* qui s'en rapportent aux règles tracées par l'Ordinaire. (S. R. C., 14 décembre 1904).

L'expédient que vous proposez pour échapper à l'inconvénient des cierges de mauvaise qualité, serait parfait si l'on avait toujours affaire à des personnes raisonnables. Mais aujourd'hui on vous fera d'abord payer patente ; ensuite vous ameuterez les marchands contre vous, et vos cierges pourront bien vous rester pour compte, la loi ne vous permettant pas de les imposer à personne. Comme vous le voyez, la perspective n'est pas bien encourageante.

Ad III. Aux messes chantées le dimanche il faut au moins quatre cierges, et même six les jours de fêtes.

Aux saluts du Saint-Sacrement, on ne peut se contenter de cierges en stéarine. La cire est de rigueur comme pour la messe. Quant au nombre, voyez la réponse donnée en 1907, p. 830.

Ad IV. Quand on porte le saint Viatique aux malades, pour que le vent ou la marche n'éteigne pas la lumière qui précède le Saint-Sacrement, on a soin de l'abriter dans une lanterne *ad hoc,*

[1] Le Bréviaire est de 1898 ; il s'agit donc de la Révolution de 1793, époque où, en effet, la paroisse Saint-Liesne fut réunie à celle de Saint-Aspais.

[2] Fontainebleau.

et l'on doit, comme dans toutes les fonctions sacrées, n'employer que la cire, et non l'huile ou la stéarine [1].

Ad V. Il n'est pas permis de modifier les cérémonies réglées par l'Eglise pour les adapter de la sorte aux différentes classes de services et d'absoutes établies dans la paroisse. On doit toujours suivre la Rubrique, et n'en rien omettre, chaque fois qu'on a une fonction liturgique à remplir. La fantaisie n'est pas de mise dans l'Eglise.

Ad VI. Quand on consacre de petites hosties, on ne met le pavillon sur le ciboire qu'au moment de le renfermer dans le tabernacle.

Ad VII. On doit ouvrir la lunule avant l'offertoire et avant la consécration, lorsqu'on doit consacrer la grande hostie qui doit servir à donner la bénédiction :

An ante oblationem et præsertim ante consecrationem aperienda sit dicta lunula seu capsula, quamvis hostia per vitrum seu crystallum plane appareat sacerdoti, sicut discooperiendum est juxta Rubricam Missalis vas hostiarum consecrandarum, adeo ut non sit licitum consecrare hostiam crystallo seu vitro coopertam seu remanentem inclusam inter duo crystalla lunulæ ?

Resp. ***Affirmative.*** (S. R. C., 4 sept. 1880, n. 3524, ad VI).

Ad VIII. Si l'on se trouve par hasard pris au dépourvu et qu'il n'y ait pas d'hostie consacrée pour la communion des fidèles, on peut partager la grande hostie contenue dans la lunule, et en distribuer les parcelles aux personnes qui se présentent à la sainte table.

D'après saint Antonin, Sylvestre, Paludanus, il n'y a rien qui s'y oppose, ni loi positive, ni manque du respect dû au Saint-Sacrement. Si Suarez, Quarti et Cavalieri exigent une cause raisonnable pour agir ainsi, c'est uniquement pour compenser la dérogation insolite à la pratique contraire.

Le célébrant a donc été trop sévère, dans le cas proposé, en refusant de recourir à ce moyen pour communier la retardataire. (Cf. *Ami*, 1903, page 1104).

Ad IX. L'*oratio imperata* ne peut tenir lieu de l'oraison *A cunctis* ou de celle *ad libitum* prescrite à certains jours, et sa place vient en quatrième lieu. De même, si l'oraison *pro Papa* est commandée, elle ne peut remplacer l'oraison *Ecclesiæ*, les jours où le Missel donne à choisir entre l'oraison *Ecclesiæ* ou celle du Pape, mais on doit dire les deux. (S. R. C., 17 août 1709, n. 2198, ad 2).

Ad X. Aux messes votives privées, on fait mémoire de l'office qu'on a récité au Bréviaire. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que la messe votive ait le même objet que l'office récité : v. g. si l'on disait la messe votive du Sacré-Cœur le jour où l'on a dit l'office votif de la Passion concédé par Léon XIII, on ne ferait pas mémoire de la Passion. (S. R. C., 6 fév. 1892, n. 3764, ad XI).

[1] S. R. C., 27 juin 1868, n. 3173 ; 4 sept. 1875, n. 3376, ad III, et tous les auteurs.

Q. — A la retraite ecclésiastique, j'ai vu mes confrères (en dehors de toute cérémonie, *in nigris)* génuflecter devant l'autel d'abord, puis devant Mgr l'évêque, tandis que les chanoines font la révérence. N'est-ce pas excessif ? Je me rappelle ce que me disait un jour un archevêque : « En dehors des cérémonies, le prêtre ne se met point à genoux devant l'évêque. »

Qu'est-ce qui peut donc légitimer cette coutume que l'on a soin de nous recommander à chaque retraite?

R. — L'archevêque disant qu' « en dehors des cérémonies, le prêtre n'a pas à génuflecter devant l'Ordinaire du lieu, » est dans le vrai. C'est l'enseignement de Mgr Martinucci, maître des cérémonies apostoliques [1], de Bourbon [2], de Victorius ab Appeltern [3], qui exigent seulement la génuflexion devant l'évêque quand il officie *solennellement*, et de ceux-là seulement qui, n'étant pas chanoines, doivent remplir près de lui quelque ministère. A plus forte raison ne l'imposeraient-ils pas en dehors de toute cérémonie.

Q. — 1° Dans le *Cours synthétique de Liturgie* de M. Vigourel, page 112, note 3, on lit : « Dans la nouvelle édition Vaticane, il n'y a qu'une simple barre avant *Benedictus*. On peut conclure qu'il est désormais permis de le chanter (le *Benedictus)* avant l'élévation. » Qu'en pense l'*Ami ?*

2° Aumônier de *Bénédictines du Très-Saint-Sacrement*, je célèbre tous les jeudis la messe du Très Saint Sacrement, avec exposition. Dois-je dire, en dehors du Carême, les *Alleluia* qu'on dit au temps pascal et à la Fête-Dieu ?

Le missel est muet à ce sujet, mais le Bréviaire des religieuses dit qu'on les omet à l'office, hors le temps pascal.

3° Quel est au juste le pouvoir discrétionnaire du confesseur et le devoir corrélatif du pénitent par rapport à la pratique de la communion ? Pourriez-vous m'éclairer un peu sur ce point ?

4° Je n'ai pas été satisfait de votre article p. 860, où vous indiquez l'attitude à tenir pendant la consécration pour gagner l'indulgence concédée à la prière *Dominus meus et Deus meus*, et l'on ne peut pas conclure de l'expression *ut videri possit a populo*, que le peuple doive regarder l'hostie ainsi élevée.

R. — Ad I. Quoi qu'il en soit du fait signalé par le savant sulpicien, on ne saurait donner une telle portée à la barre qui précède le *Benedictus;* la conclusion qu'il en tire dépasse évidemment les prémisses, et ce n'est pas ainsi que Rome procéderait, si elle entendait modifier sous ce rapport le Cérémonial des évêques, les décrets, et le *Motu proprio* de Pie X sur la musique religieuse.

Ad II. Les messes du Saint-Sacrement qui se disent tous les jeudis de l'année dans la chapelle des religieuses bénédictines, ne comportent pas d'*Alleluia* (en dehors du temps pascal et de la

[1] *Manuale sacrarum Cœremoniarum*, liv. V, chap. VI, n. 3 et 57.
[2] *Introduction aux Cérémonies Romaines*, n. 321 et 339.
[3] *Manuale Liturgicum*, tom. I, p. 195 en note.